



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 Décembre 2002



**COMPTE RENDU**



## SOMMAIRE

<i>N° du rapport</i>		<i>Page</i>
	<b>Préambule</b>	<i>p. 5</i>
	<b>Décisions du Maire</b>	<i>p. 6</i>
<b>01</b>	<b>Création des Comités de quartiers</b>	<i>p. 7</i>
<b>02</b>	<b>Communauté d'Agglomération d'Agen - Attribution de compensation des communes membres</b>	<i>p. 17</i>
<b>03</b>	<b>SEM 47 - Bilan prévisionnel révisé de la ZAC Agen Sud</b>	<i>p. 29</i>
<b>04</b>	<b>P.V.N.R. Secteur Jean Jaurès – Approbation de la convention entre la Ville et la Société Mallardeau pour le paiement de la participation pour la création de voies nouvelles et de réseaux -</b>	<i>p. 32</i>
<b>05</b>	<b>P.V.N.R. Secteur Jean Jaurès – Approbation de la convention entre la Ville et la Société 4M Promotion pour le paiement de la participation pour la création de voies nouvelles et de réseaux</b>	<i>p. 34</i>
<b>06</b>	<b>Bâtiments et équipements communaux – Programme des travaux subventionnables 2003</b>	<i>p. 38</i>
<b>07</b>	<b>Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 2003 - Approbation du D.C.E.</b>	<i>p. 39</i>
<b>08</b>	<b>Facturation de l'intervention d'enlèvement de sacs de déchets ménagers déposés en dehors des heures et jours de collecte</b>	<i>p. 40</i>
<b>09</b>	<b>Droit à la formation des élus</b>	<i>p. 49</i>
<b>10</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<i>p. 51</i>
<b>11</b>	<b>Attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services</b>	<i>p. 52</i>

<b>12</b>	<b>NTIC – Convention entre la Ville d’Agen et CDC-Mercure Abonnement au service « Plate-forme Service-Public Local »</b>	p. 53
<b>13</b>	<b>Contrat Educatif Local – Versement de subventions aux associations pour la première période de l’année scolaire 2002-2003</b>	p. 55
<b>14</b>	<b>Politique de la ville - Demande de subvention pour réhabilitation d’abribus dégradés</b>	p. 56
<b>15</b>	<b>Adem-Florida - Prolongation de convention de missionnement</b>	p. 57
<b>16</b>	<b>Subventions aux associations</b>	p. 69
	<b>Questions diverses</b>	p. 71
	<b>Prison d’Agen – Motion du Conseil municipal</b>	p. 73

**M. VEYRET**

J'ai reçu un pouvoir de Mme Lucette LOUSTEAU pour Mme Catherine PITOUS.

Le quorum est atteint, et nous désignons Mme BORIES comme secrétaire de séance. Sans commentaire de votre part, le compte rendu de la dernière séance du 4 novembre 2002 est adopté.

Je n'ai pas reçu de demande sur des questions diverses. Nous passons donc au premier rapport.

**M. DIONIS du SEJOUR**

M. le Maire, j'aurais une déclaration préalable à faire.

**M. VEYRET**

Il n'y aura pas de déclaration préalable, le règlement intérieur ne le prévoyant pas.

Par contre, vous pourrez faire vos déclarations en fin de séance, au même titre que M. BEDOURET en fera une sur la FERSO, et qu'une motion sera présentée sur la prison d'Agen.

Passons d'abord à l'ordre du jour.

**M. DIONIS du SEJOUR**

C'était simplement pour vous souhaiter un bon anniversaire.

**M. VEYRET**

Ceci n'est pas une déclaration préalable. Et vous auriez pu le faire en aparté. Je vous remercie de penser à mon anniversaire, mais vous auriez pu apporter le gâteau et les bougies.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Nous avons prévu quelque chose de sympathique, mais...

**M. VEYRET**

Cela sera pour l'année prochaine. Nous passons maintenant au rapport suivant, qui est très important, sur les Comités de quartiers.

## **DECISIONS DU MAIRE**

### **M. QUERBES, Adjoint au Maire**

Vous avez, par délibération du 2 avril 2001, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2002, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1471** Location d'une maison située 14,16 rue Ducos du Hauron à Agen pour loger le Directeur des Services Techniques municipaux
- 1472** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat
- 1473** Don de matériel informatique à des associations
- 1474** Convention de partenariat pour l'accompagnement à la scolarité
- 1475** Don de matériel usagé (four de potier) à un céramiste intéressé par le démontage et la récupération des pièces

### **M. ORENSTEIN**

Quelqu'un a t-il une question ? Personne.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

## **01 – CREATION DES COMITES DE QUARTIERS**

### **M. DISSES, Conseiller municipal**

Notre équipe municipale s'est engagée vis-à-vis des Agenais à promouvoir toutes formes de démocratie locale et de proximité permettant aux habitants d'intervenir dans le processus de décision.

Il ne s'agit pas seulement de mieux informer sur les projets municipaux et les réalisations. L'objectif est d'associer les habitants au processus de décision, de mettre à leur disposition un lieu de plein exercice de cette souveraineté partagée, le Conseil Municipal élu restant titulaire du pouvoir décisionnel.

Pour atteindre ce but, la loi a imposé aux communes de plus de 80 000 habitants la création de conseils de quartier, elle a laissé aux villes de notre importance la possibilité de se doter de structures de concertation librement choisies. C'est dans cet esprit qu'il vous est proposé aujourd'hui de créer des Comités de quartier.

La structure telle que nous l'avons imaginée n'est pas conçue comme un contre pouvoir qui se substituerait au Conseil Municipal dans l'exercice de ses prérogatives ; il ne s'agit pas non plus qu'elle se substitue aux associations de quartier dont le but spécifique continuera à être favorisé.

De même l'existence de Comités de quartier n'est pas exclusive de toute autre forme de consultation (référendum d'initiative locale - consultation sur tel ou tel projet d'intérêt général, etc...)

Il constituera un lieu nouveau d'exercice de la démocratie de proximité.

Les Comités de quartier pourraient fonctionner selon les principes suivants :

#### **1/ Champ de compétence**

Chaque Comité sera consulté sur tout projet d'aménagement urbain et toute question importante et d'intérêt général concernant le quartier.

Il pourra de sa propre initiative mettre telle ou telle question en débat dans le cadre de son domaine de compétence.

Son rôle est consultatif. Lieu de concertation et de réflexion, le Comité de quartier n'a pas à se déterminer au travers d'une expression majorité/minorité.

Par conséquent, tous les avis exprimés au sein du Comité seront répercutés à l'autorité municipale y compris les avis minoritaires.

## **2/ Constitution des Comités de quartier**

Le nombre de comités et leurs périmètre sont fixés par le Conseil Municipal.

Il est proposé de créer cinq comités. Le périmètre de chaque Comité comprend donc plusieurs quartiers au sens historique ; le Comité aura donc la possibilité d'évoquer une question concernant une partie seulement de son périmètre.

## **3/ Composition**

- \* Les Associations de quartiers volontaires.
- \* Toute personne volontaire habitant le périmètre défini.
- \* Les Conseillers Municipaux habitant le quartier.

## **4/ Fonctionnement**

L'Assemblée Générale constitutive désigne un Comité de Pilotage composé de trois personnes, renouvelable chaque année dont le rôle est purement technique (préparation des réunions, invitations, etc.).

La Présidence de séance est assurée par toute personne désignée par l'Assemblée Générale, à l'exception des élus municipaux.

Chaque Comité de quartier définit son mode de fonctionnement.

Le Comité de quartier est libre de son ordre du jour dans le respect de son champ de compétences. Il devra examiner les dossiers qui lui auront été soumis par la municipalité.

Le Comité est libre du lieu et du calendrier de ses réunions.

Cependant, il devra se réunir deux fois par an au minimum.

La Commune mettra à disposition du Comité de quartier des moyens techniques pour son fonctionnement.

## **5/ Coordination - Evaluation**

Plusieurs Comités de quartier peuvent se réunir pour traiter d'un sujet commun.

Une fois par an, la municipalité réunira des représentants de l'ensemble des comités de quartier pour dresser le bilan de l'action et y apporter le cas échéant les améliorations souhaitables.

## **6/ Intégration au processus décisionnel**

En fonction de leur importance et de leur localisation, les projets municipaux seront préalablement soumis aux Comités de quartiers concernés et ceux-ci auront accès aux informations nécessaires pour élaborer leur réflexion.

### **M. DISSES**

Je tiens à ajouter –même si cela ne paraît pas dans le rapport- que dès lors que nous n'entrons pas dans un processus qui n'est pas pré-établi, inscrit dans la loi et défini à l'avance, nous devons revendiquer ensemble non seulement un pouvoir d'innovation mais également un pouvoir « de tâtonnement ».

En effet, dans l'esprit qui est le mien –et qui, je crois, est partagé quelles que soient les appartenances-, nous ne sommes pas dans quelque chose qui se fait habituellement. Et donc, nous aurons des réglages à faire et des bilans à tirer. Nous allons avancer et les choses feront que notre réflexion nous amènera très certainement à rebondir sur différents points. Je tiens à le dire car nous n'avons pas, pas plus moi qu'un autre, la propriété d'une réflexion particulière. L'expérience nous aidera beaucoup.

Quant au champ de compétence de ces comités de quartiers, une formule générale permet de dire que les comités seront consultés sur tout projet d'aménagement urbain et sur toute question importante et d'intérêt général concernant leur quartier. Cette formule générale permet quand même de montrer que les comités de quartiers ont une vocation municipale et non pas une vocation sur des questions qui ont un autre intérêt.

Par différence avec la Loi qui encadre de manière plus sévère ses conditions de fonctionnement, le Comité est libre de son ordre du jour. Il pourra y faire figurer des questions qui entrent dans son champ de compétence et qu'il considère de nature à nécessiter un débat avec la population. Cette liberté, accordée au Comité de quartier sur son ordre du jour, est essentielle.

Le rôle consultatif du Comité de quartier ne pose pas de problème : il entre dans le cadre légal. Il s'agit d'un lieu de concertation et de réflexion.

Le Comité de quartier n'a pas à se déterminer au travers d'une expression majorité-minorité. Cette façon de poser le problème mérite que nous nous y attardions. Puisque ce n'est pas une assemblée délibérante –l'assemblée délibérante étant le Conseil municipal-, tous les avis majoritaires, minoritaires, voire uniques qui peuvent s'exprimer dans un Comité de quartier devront obligatoirement entrer dans le circuit

décisionnel. Si cette règle est respectée, le Comité de quartier pourra se libérer de la vie politique majorité-minorité qui est réductrice et empêche la richesse des débats.

Quant à la constitution des Comités de quartiers, leur nombre et leur périmètre, ils sont fixés par le Conseil municipal. Vous trouverez sur vos tables un plan en couleur vous proposant un découpage de la ville en cinq zones. Le périmètre de chaque comité comprend plusieurs quartiers au sens historique du terme. Le comité pourra évoquer une question concernant une partie seulement de son périmètre.

Aujourd'hui, nous avons 5 Comités, mais lorsque nous avons commencé notre réflexion, nous en étions à 14 ou 15. Nous avons cherché à coller au plus près avec la vie de quartier. Nous nous sommes alors aperçus que nous étions en train de créer quelque chose d'ingérable, et qui, dans certains quartiers se superposait à des associations de quartiers déjà existantes. Nous sommes donc revenus à une conception de grands comités, sachant qu'un comité peut travailler sur une partie seulement de son périmètre, afin de coller au plus près aux problèmes des quartiers.

Pour ce qui est de la composition des Comités de quartiers, il peut arriver que plusieurs associations, qui interviennent déjà sur le terrain, fassent partie du même Comité. Nous insistons sur le fait que nous avons le souci de ne pas créer une structure qui viendrait phagocyter ces associations. Le Comité serait composé de toute personne volontaire habitant le périmètre défini, comme les conseillers municipaux en tant que simples citoyens.

Le fonctionnement proposé est extrêmement souple. Nous pensons qu'une assemblée générale constitutive pourrait se réunir pour désigner notamment un comité de pilotage composé de trois personnes, renouvelable chaque année, et dont le rôle est purement technique –préparation des réunions, convocations, etc.- Nous avons choisi la dénomination de « comités de pilotage » mais ils auraient pu s'appeler autrement.

Le sens que nous leur donnons est que ce n'est pas un organisme de direction. De même qu'il n'y a pas de majorité-minorité et qu'il n'y a pas de président autre qu'un président de séance, il n'y a pas autre chose que des gens qui sont là pour travailler sur des questions préalablement convenues.

La présidence de séance est assurée par toute personne, désignée par l'assemblée générale, à l'exception des élus municipaux. Et cela non pas parce que nous n'avons pas confiance en nous ou en nos collègues de l'opposition. Mais parce qu'il nous semble que dès lors qu'un élu municipal présiderait un Comité de quartier, le risque serait de faire dériver l'institution vers, soit un mini-conseil, soit un débat permanent sur telle ou telle décision prise. Nous ne serions plus, alors, dans un lieu de réflexion.

Chaque Comité de quartier définit son mode de fonctionnement et est libre de son ordre du jour. Dans le respect de son champ de compétence, il examinera les dossiers qui lui seront soumis par la municipalité. Car ce que nous souhaitons est de pouvoir consulter les Comités de quartier, et de leur demander de débattre de telle ou telle question.

Les comités devront se réunir au moins deux fois par an. Cela nous paraît être un minimum et c'est la seule obligation que nous lui faisons.

La Commune mettra à disposition des comités des moyens techniques pour leur fonctionnement, essentiellement des convocations ou des prêts de salles.

D'autre part, de la même manière qu'un Comité peut aborder une question qui touche à une partie de son périmètre, deux ou trois Comités ont la possibilité de se réunir pour traiter d'un sujet commun.

Nous tâtonnons, nous inventons en avançant. Et chaque année, nous ferons un bilan avec tous les Comités de quartiers. Et s'il faut adapter les choses, nous y apporterons les améliorations souhaitées, car un système figé serait dommageable.

Ce rapport sur les comités de quartier fait suite au travail des élus, précédemment désignés par le Conseil municipal il y a environ un an, pour faire partie du groupe de travail. C'est également le fruit de sondages réalisés sur quelques communes, quelles que soient leur taille ou leur couleur politique. Ce genre de pratiques s'installe et est extraordinairement variable.

Nous sommes tous dans une attitude de recherche, car nous sentons bien qu'il est nécessaire de rapprocher le pouvoir de décision du citoyen : c'est tout le débat sur la citoyenneté, au niveau communal.

## **M. PINASSEAU**

M. le Maire, ce genre de projet voit effectivement le jour dans de nombreuses communes. Et comme vous, nous l'avons inscrit dans notre projet municipal.

Il n'est pas dans mon propos de faire des procès d'intentions, mais seulement de vous faire part de quelques réflexions. En effet, cela fait près de deux ans maintenant que vous êtes élu la Mairie. J'avais cru comprendre que ce projet était pour vous une priorité, et j'ai trouvé bien long le temps de sa mise en place.

Je vous avais prévenu que ce projet serait long et qu'il faudrait le faire évoluer. Je vous avais également dit que ce serait difficile et délicat, car nous touchons à l'inconnu et que le risque est qu'il évolue d'une façon totalement opposée à ce que l'on appelle la démocratie locale.

A la lecture de votre rapport, je vois beaucoup de flou, dans la mesure où tous les rôles ne sont pas définis et notamment le vôtre, M. le Maire : serez-vous présent à tous les Comités de quartiers ? D'autres questions se posent encore. Car si je ne souhaite pas faire de procès d'intention, je n'ai pas non plus envie, sur ce dossier-là, de vous signer un chèque en blanc. Comme le disait M. Dissès, il y aura des tâtonnements et des mises à l'épreuve. Je les attends et donc, sur le vote de ce rapport, je m'abstiendrai.

## M. DIONIS du SEJOUR

Pour compléter le discours de Jean Pinasseau, je dirai que nous sommes très favorables à la démocratie participative. Nous sommes en effet dans une vraie crise de la démocratie électorale, le taux d'abstention le montre bien. Et nous sommes là dans un axe très important pour revigorer notre démocratie.

Mais la démocratie participative ne se limite pas aux Comités de quartiers. Elle s'exerce aussi par la réponse rapide aux courriers, au téléphone, aux mails, par les réunions de chantiers et les réactions face aux problèmes : c'est toute une animation au quotidien, déterminante.

Concernant les Comités de quartiers, j'ai apprécié l'exposé de M. Disses. Il s'agit d'une démarche extrêmement difficile. Et ce que nous pouvons dire de notre propre expérience est que les gens se mobilisent en réaction à un problème constaté, mais qu'il est beaucoup plus difficile de les amener dans une démarche positive.

Il convient donc de rester modestes, même si nous soutenons le principe de cette démarche. Et si nous faisons le bilan des villes en pointe sur ce sujet, nous constaterons qu'à l'évidence, il n'est pas question de sensibilité politique –je pense à Amiens, Conflant Ste Honorine, etc-.

Cependant, le texte de ce soir nous pose un certain nombre de problèmes.

Votre premier choix est de dire « *nous ne déciderons pas, nous ne voterons pas, il n'y aura pas d'avis majoritaire* ». Ce choix mérite un débat et nous le trouvons préjudiciable car la Mairie pèse très lourd et a un tas de moyens. Pour exister, il faut qu'à un moment un « oui » soit un « oui », et qu'un « non » soit un « non ». Si le poids de 90 % des membres de l'assemblée ne vaut pas plus que l'avis des 10 % restants, je trouve que c'est dommage et que cela va à l'encontre des règles démocratiques. Nous vous invitons donc à modifier la rédaction de l'article 1 qui nivelle l'avis d'un quartier.

L'article 4 nous gêne également, car l'exécutif du comité de quartier est ramené à très peu de choses. De plus, comme Jean l'a dit, il y a un flou dans le rôle et la position du Maire.

La Mairie, dans une ville, est un pouvoir très fort qui bénéficie de moyens et de textes. Si l'on veut aérer notre démocratie locale, il faut des contre-pouvoirs qui puissent s'appuyer sur une légitimité –donc un vote-, avec un exécutif capable d'agir au nom de ... La preuve en est qu'il n'y a pas une association qui marche bien sans un exécutif associatif cohérent... sauf les Verts, mais les Verts sont tellement forts !-.

Un autre problème est l'articulation avec l'opposition, qui n'est pas visible dans le texte. Vous avez une opposition très légitime, qui a fait 47 % en 2001 et 53,5 % en 2002. Nous souhaiterions donc que vous teniez compte de ses avis et que vous retravailliez le texte dans ce sens.

Enfin, nous avons des avis divergents entre nous, membres de l'opposition : certains trouvent bon votre découpage des quartiers. Personnellement, je trouve qu'il est technocratique et qu'il ne fait pas ressortir l'histoire d'Agen : par exemple, la zone qui rassemble le quartier des Cornières et le quartier St Phébade : ces deux quartiers n'ont absolument rien à voir ensemble, dans leur histoire, dans leurs problèmes, dans leur sociologie, dans les résultats électoraux...

Nous pointons donc sur 4 ou 5 lacunes de ce rapport, et nous vous proposons donc de le renvoyer en commission pour le retravailler. Si tel n'était pas le cas, nous nous abstiendrions.

## **M. QUERBES**

L'intervention de notre collègue confirme ce que disait Jean Claude Dissès, à savoir qu'y compris ce soir, à travers ce rapport, nous sommes en phase d'élaboration.

Un canevas a été réalisé par une commission spécialisée, qui a abouti au rapport qui nous est présenté, complété ce soir par notre réflexion en conseil municipal. Et personnellement, je pense qu'il n'est pas certain que nous maintiendrons, dans un an ou deux, les dispositions que nous allons voter aujourd'hui.

La dimension d'expérimentation, revendiquée par Jean Claude Dissès, est tout à fait légitime pour plusieurs raisons. Mais il faut d'abord se mettre d'accord moins sur le détail des propositions que sur les idées de fond.

Sur les idées de fond évoquées, j'en retiendrai une. La question clé, posée par la crise de la politique que nous connaissons, est la question du pouvoir des individus. Qui exerce le pouvoir ? Les individus ont-ils les moyens d'influencer les conditions de leur vie, de leur travail, etc. Nous savons que depuis deux siècles en France, le pouvoir est exercé, d'après la constitution, par le peuple soit directement soit par l'intermédiaire de ses élus. Nous avons très bien conjugué, depuis deux siècles, la deuxième partie : la démocratie représentative. Mais un déficit s'est accru au fil des ans de la non-application de la première partie : la représentation et le pouvoir direct de la population.

La question est posée. Et les Comités de quartiers peuvent participer, à leur façon, avec leurs possibilités mais aussi leurs limites, à la mise en œuvre plus directe d'un certain apprentissage du pouvoir. Car déléguer ses pouvoirs, lors d'élections qui se déroulent tous les 5 ou 6 ans, ne contribue pas à une démocratie du quotidien.

La deuxième idée est que le Comité de quartier n'est pas un mini Conseil municipal, mais qu'il se trouve devant une réalité très différente. Et il ne s'agit pas de réduire la réflexion et le pouvoir de ce comité aux affaires qui relèvent d'un conseil municipal. Ses ambitions doivent être beaucoup plus larges. Il doit se préoccuper des questions qui nous intéressent ici, mais il doit aussi s'intéresser à ce qui se passe dans les entreprises, à ce qui se fait à la Communauté d'agglomération, à ce que fait l'Etat dans le quartier, etc. Le secteur est donc bien plus large, et c'est un élément à prendre à compte comme un enjeu déterminant qui explique la nécessité d'un apprentissage dans ce projet.

D'autres points nous interpellent, dans ce rapport, en tant que Conseil municipal : quels moyens matériels et humains mettrons-nous à la disposition de ces Comités de quartiers qui devront faire leur vie ? Et comment les associerons-nous dans un processus décisionnel ?

Je vous rappelle que nous avons proposé que notre règlement intérieur prévoit de donner la possibilité à 500 ou 1000 agenais, par voie de pétition, d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal d'une question qui les préoccupe. Il faudra y réfléchir mais aussi envisager la manière dont les Comités de quartier pourront avoir un réel retour sur les questions qu'ils auront étudiées, et leur donner l'assurance d'un réel pouvoir de codécision.

Enfin, il ne faudrait pas se nourrir d'illusions. Car personnellement, il ne me semble pas qu'aujourd'hui s'amorce, dans notre pays, un mouvement de démocratisation. C'est plutôt l'inverse qui se produit, avec un mouvement qui aspire par le haut les décisions concernant la vie des agenais. C'est le système présidentiel qui tire vers le Président de la République et la politique de l'union européenne qui font que les décisions qui nous concernent, ici, – je parle des décisions nationales ou européennes- sont prises ailleurs. Et une modification du scrutin électoral au plan national ou européen conduirait à ne pas représenter dans ces assemblées plus de la moitié des électrices et des électeurs qui votent.

Ceci pour dire qu'il y a des forces qui tire loin de la démocratie. Un autre exemple plus concret : l'argent. Pour le vote du budget, le Conseil municipal ne décide qu'environ 30 % des recettes financières de la commune ; le reste est décidé par d'autres instances.

Je voulais démontrer à la fois les possibilités que nous offre cette délibération, mais aussi ses limites afin de mettre en évidence toute la place que doit prendre le processus d'expérimentation dans ce domaine.

## **M. DISSES**

J'assume complètement la question du flou. Nous avons le choix entre un projet critiquable, souple et évolutif, et un système rigide –ce que font certaines communes qui arrivent avec un règlement très strict-. Nous avons choisi la première démarche qui peut, effectivement, donner une impression de flou.

Quoi qu'il en soit, nous n'essayons pas de créer des contre-pouvoirs au Conseil municipal. Ce n'est pas du tout l'esprit. Ce que nous souhaitons est de mettre en place un processus de co-partage et de co-élaboration. C'est un pari peut-être fou, mais c'est le nôtre.

Dans le cas où tout un Comité de quartier mettrait en avant un problème, il est bien évident que le Conseil municipal devra le prendre en considération. Et celui qui s'aviserait de transformer un Comité de quartier en contre-pouvoir, en conseil municipal bis ou en piédestal pour un parcours politique, etc. prendrait la responsabilité de tuer le Comité de quartier, car inévitablement les gens s'en éloigneraient.

Il est possible de nous rétorquer que nous faisons dans l'utopie, mais c'est bien l'utopie qui a fait bouger le monde.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Nous avons peur que ce débat ne débouche sur rien. Pourquoi ? Parce que les gens sentiront que les Comités de quartier n'ont aucun pouvoir, et donc, ils ne s'y impliqueront pas.

Faites le bilan de ce qui a été fait à Amiens, Strasbourg, Toulouse : les questions ont porté jusqu'aux structures de la municipalité, aux dotations budgétaires. Si vous n'allez pas jusque là, les gens ne seront pas participatifs, mais simplement réactifs par rapports à des évènements particuliers.

### **M. VEYRET**

Cette réflexion a démarré depuis longtemps au sein d'un groupe de travail dont faisaient partie des membres de l'opposition. Et tout ce que vous nous dites actuellement aurait être dit au sein de cette commission, ce qui n'a pas été le cas. Vous ne pouvez pas continuer à demander que les rapports soient revus en commissions, alors que vous ne venez pas travailler avec nous lors de ces mêmes réunions de travail.

D'autre part, nous ne nous sommes pas limités à notre propre réflexion, mais nous sommes allés voir dans d'autres villes. Les réponses sont d'ailleurs très diverses, à la fois sur le rôle des Comités de quartiers et sur leur mise en place, que sur la Loi de démocratie de proximité. Certains d'ailleurs n'étaient pas du tout d'accord sur la création même des Comités de quartiers car ils estimaient qu'ils pouvaient remettre en cause la légitimité des Conseils municipaux.

Aujourd'hui, nous tentons de mettre en place quelque chose comportant le moins de barrières et de contraintes possibles. Le Maire ira une fois par an -comme prévu- discuter avec les membres des comités de quartiers. La démocratie de proximité a pour but d'aller au devant de la population, de leur demander leurs avis sur un certain nombre de points et de faire remonter cet avis.

Quant à la délimitation des différents secteurs, nous avons souhaité des zones larges afin que les problèmes d'intérêt général dépassent les intérêts particuliers – comme par exemple, les problèmes de trottoirs autour du domicile, qui doivent être réglés en réunion de quartier-. Ces problèmes d'intérêt général doivent concerner les grands projets qui intéressent la ville d'Agen dans son entier ou même l'agglomération, comme le P.D.U., les grands investissements et l'implantation d'équipements publics.

Nous restons très modestes quant à l'efficacité et à la fréquentation des Comités de quartiers. Et si nous arrivons à mobiliser 1 000 personnes sur les 32 000 habitants

de la ville d'Agen nous en serons heureux, ce qui ne fait pourtant, sur les 5 comités, que 200 personnes par comité.

Nous tentons cette expérience, comme base de démarrage, et nous resterons ouverts à toute proposition, après le bilan qui pourra être présenté dans un an aux membres du Conseil municipal.

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

**ET PAR 30 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS**

(Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX)

**1/ DECIDE** la création dans la Ville d'Agen de cinq Comités de quartier

**2/ FIXE** les règles d'organisation et de fonctionnement des Comités de quartier conformément aux principes ci-dessus définis

**3/ DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire de fixer par arrêté les règles précises de fonctionnement, dans le cadre de ces principes

## 02 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN – ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES MEMBRES

### M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'adoption de la taxe professionnelle unique, la communauté d'agglomération doit verser aux communes membres, une attribution de compensation afin de maintenir les équilibres financiers induits par ce dispositif mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Une commission d'évaluation des transferts de charges composée d'élus des communes membres a validé les montants définitifs des attributions de compensation.

#### Montant des attributions de compensation - Années 2000 et 2001

COMMUNES	MONTANTS (en Francs)	MONTANTS (en Euros)
AGEN	22 195 821.00	3 383 731.10
BOE	10 124 767.00	1 543 510.78
BON-ENCONTRE	8 913 702.00	1 358 885.10
LE PASSAGE	11 019 341.00	1 679 887.71
LAYRAC	88 265.00	13 455.91

En 2002, la commune de Colayrac intègre la communauté d'agglomération (C.A.A.).

.../..

## Montant de l'attribution de compensation - Année 2002

TRANSFERT DE RECETTES (Bases 2001)	MONTANTS (en Frs)	MONTANTS (en Euros)
Taxe Professionnelle de la commune	1 242 379.00	189 399.46
Taxe Professionnelle SIVAC (syndicat)	220 541.00	33 621.26
Allocations compensatrices TP	605 728.00	92 342.64
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	1 010 000.00	153 973.51
<b>TOTAL (A)</b>	<b>3 078 648.00</b>	<b>469 336.86</b>
TRANSFERT DE CHARGES	MONTANTS (en Frs)	MONTANTS (en Euros)
Collecte et traitement des Ordures Ménagères (OM)	1 010 000.00	153 973.51
Mission Locale	18 318.00	2 792.56
Transports scolaires	15 700.00	2 393.45
Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	446 539.00	68 074.43
<b>TOTAL (B)</b>	<b>1 490 557.00</b>	<b>227 233.95</b>
<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION (A-B)</b>	<b>1 588 091.00</b>	<b>242 102.91</b>

La CAA perçoit la taxe professionnelle et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire communal (transfert de recettes). La commune transfère ses dépenses de collecte et traitement des déchets ménagers, de transport scolaire, d'incendie à la CAA (transfert de charges). Le différentiel entre les recettes et les charges correspond à l'attribution de compensation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la commune d'Agen transfère le centre universitaire du Pin à la communauté d'agglomération.

### TRANSFERT DES CHARGES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DU PIN

Charges transférées :

◆ Dotation au fonctionnement	152 650.40 €	(1 001 321.00 F)
◆ Participation vie étudiante	7 096.11 €	(46 508.12 F)
◆ Frais de personnel	74 830.21 €	(490 854.00 F)
◆ Entretien des espaces verts	11 402.58 €	(74 796.00 F)
<b>TOTAL</b>	<b>245 973.30 €</b>	<b>(1 613 479.00 F)</b>

Les charges transférées étant d'intérêt communautaire sont déduites de l'attribution de compensation de la ville d'Agen au prorata de sa population (soit 245 973.3 € x 51.34% = 126 282.69 €) le solde restant à charge de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Sur proposition de la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 13 mars 2002 et 9 octobre 2002,

## **M. RAUNIER**

Nous le savons tous, la ville d'Agen a été la « vache à lait » du District. En effet, nous en étions arrivés à payer 82 % des participations avant les années 1990. Peu à peu, avec la fiscalité directe et le passage en communauté des communes, puis d'agglomération, cette situation s'est normalisée.

Mais comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'effet ville-centre de la ville d'Agen aboutit au fait que nous supportons des charges qui vont au-delà de la normalité. Par exemple, la ville d'Agen a toujours assuré les charges de l'enseignement supérieur, alors que toutes les communes sont concernées. Il paraissait donc normal que la C.A.A. reprenne, de plein exercice, la responsabilité de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui vous nous proposez, M. le Maire, un rapport où, après je ne sais quelles négociations –peut-être pourriez-vous nous en dire plus là-dessus-, notre commune va supporter, au prorata du nombre d'habitants, encore 51 % de cette charge, les autres communes n'en supportant aucune, sauf leur participation normale à la C.A.A. Ce qui signifie que la ville d'Agen va supporter à elle seule 51 % des frais d'enseignement supérieur. Ce pourcentage ajouté à la participation normale à la C.A.A. -qui est de l'ordre de 50 % du reste-, aboutira à faire payer la ville d'Agen pour environ 75 % de participation.

Une fois de plus Agen paie pour les autres communes. Et sauf explications supplémentaires de votre part, M. le Maire, nous voterons contre cette délibération qui nous paraît injuste pour la commune.

## **M. DOURNEAU**

Par souci de précision technique, je rappelle que le Département supporte également une grande partie des coûts de l'enseignement supérieur.

## **M. CLOUCHE**

Il s'agit ici de la décision d'une commission extra-communautaire, présidée par un élu indépendant. Je ne ferai pas de commentaire, si ce n'est préciser que pour cette raison, la C.A.A. a refusé de participer aux délibérations. Je souligne cependant qu'elle aura à assumer, sur son propre budget, la moitié des charges de l'enseignement supérieur. Il y a donc deux dindons dans cette affaire : la ville d'Agen et la C.A.A.

## **M. VEYRET**

Ce qui m'étonne, M. Raunier, c'est que vous teniez aujourd'hui ce raisonnement, alors que vous avez été chargé des finances et membre de la C.A.A., préalablement membre de la Communauté des communes et probablement membre du district. Je suis donc surpris de l'ignorance que vous avez de la Loi.

## **M. RAUNIER**

Si vous commencez par des insultes, il est inutile de poursuivre.

## **M. VEYRET**

Je ne vous insulte pas. Et je vous demande de garder votre calme.

Lorsqu'une commune transfère une charge vers la Communauté d'agglomération, la loi veut que la ressource intégrale soit également transférée. Donc normalement, il y aurait dû avoir transfert de la compétence « Enseignement supérieur » vers la C.A.A. avec la suppression au budget de la ville de 100 % de la recette, ôtée de la dotation de compensation. C'est la Loi.

D'autre part, vous avez été en charge des négociations pour le transfert des compétences à la Communauté d'agglomération, au moment du passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération. A l'époque, j'étais dans l'opposition. Et je me souviens avoir dit que ce qui m'ennuyait était qu'aucun projet ne soit présenté ; le seul intérêt du passage en communauté d'agglomération semblait être alors la dotation donnée à la C.A.A. pour de sa création.

A aucun moment vous n'avez prévu dans les statuts le transferts des charges de centralité, alors que des compétences comme la culture, le sport, la voirie, l'assainissement, l'enseignement supérieur auraient pu être incluses, au prorata de la population, dans le cadre des transferts de charges à effectuer. Vous ne l'avez pas fait, et aujourd'hui, vous criez au loup car la ville d'Agen paie trop fortement. Or c'est « avant » le passage en C.A.A. que tout cela aurait dû être prévu.

Mais vous avez voulu aller très vite. Et lorsque certaines communes refusaient le passage en communauté d'agglomération, vous avez cédé et tout donné. Aujourd'hui, les statuts sont là. Je me pose d'ailleurs des questions sur leur légitimité, et en particulier sur la dotation de solidarité J'ai d'ailleurs posé la question à la Préfecture.., ce qui nous permettra, peut-être, de remettre en cause ces statuts.

Actuellement, les Maires des autres communes sont « assis » sur leur budget parce que le statut leur est favorable et qu'ils bénéficient de charges de centralité, sans avoir à les payer. Il est donc difficile aujourd'hui de négocier.

Je regrette que le Comité de transfert des charges n'ait pas imposé, -non pas à la CAA de payer 48 %-, mais qu'il soit retiré aux autres communes, sur leur propre dotation de compensation, ces 48 %. Mais la ville d'Agen est minoritaire au sein de ce Comité de transfert des charges puisqu'elle n'a que deux voix.

La négociation aurait dû se faire avant la signature de l'acte du passage en Communauté d'agglomération. Car à ce moment-là, la ville d'Agen bénéficiait de 50 % de la taxe professionnelle. Et si toutes les communes souhaitaient entrer dans la communauté d'agglomération pour retrouver une D.G.F.intéressante, un coefficient d'intégration fiscal motivant et la mise en place de diverses compétences,

il était alors possible de négocier une communauté d'agglomération non seulement d'investissements, mais une communauté à la fois d'investissements et de fonctionnement. Nous aurions alors donné à la Communauté les ressources correspondant à telle ou telle compétence, mais les autres communes aussi. Et nous aurions pu concevoir une véritable mutualisation de ces charges de centralité que nous sommes aujourd'hui obligés de payer.

Nous continuons à négocier. Mais rappelez-vous que, fin de 2000, vous nous avez enlevé nos moyens de pression.

## **M. RAUNIER**

Merci M. le Maire de ces précisions. Mais cela n'enlève rien à ma déclaration qui souligne le fait que le résultat est, encore une fois, injuste pour la ville d'Agen. Quelles qu'en soient les causes, la ville d'Agen paie trop.

Peut-être aurait-il fallu prendre à un moment –et même peut-être récemment- des mesures plus drastiques, et dire que la ville d'Agen n'accepterait plus de payer. La ville d'Agen a quand même le droit, de temps en temps, de taper le poing sur la table. Que se passera t-il si notre commune décide aujourd'hui de ne plus amener les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Université ?

## **M. VEYRET**

L'Université fermera. Soyons prudents, car je ne suis pas sûr que l'Etat soit favorable aux délocalisations. Nous l'avons vu au niveau des licences professionnelles qui ont eu du mal à se mettre en place et sur les dotations attribuées. Par exemple, la dotation de 500 000 F qui était prévue pour l'Institut de Développement Local, n'a toujours pas été versée -alors que celui qui l'avait promise est aujourd'hui Directeur des Universités-.

## **M. CLOUCHE**

Je tiens à préciser que la loi prévoit que chaque transfert de charge doit être assorti du transfert des moyens. La collectivité pénalisée est donc la ville d'Agen, pour moitié. Mais c'est aussi la Communauté d'agglomération qui n'avait pas à supporter une quelconque partie de la charge transférée. Ton propos est récurrent et je le reçois, Jacques, car tu as été en charge des finances avec Jean Dionis.

Sachez que je me propose de publier prochainement un document faisant apparaître le bilan financier de la C.A.A. Vous vous apercevrez, à cette occasion, que la ville d'Agen n'a pas été oubliée : elle a eu sa part, toute sa part, à certains moments peut-être plus que sa part. Le document le fait apparaître en toute objectivité et les chiffres pourront être vérifiés. Voilà pour l'historique, de l'origine à la création de la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Je ne le commenterai pas, car je n'ai pas pour habitude de critiquer les prises de position anciennes –même si j'essaie d'y réfléchir-.

En ce qui concerne la situation actuelle, depuis le passage en taxe professionnelle unique, la Communauté d'agglomération reverse intégralement –je dis bien, plus qu'au centime près-, la totalité de la taxe professionnelle à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité dont nous savons tous que les statuts seraient à revoir. C'est d'ailleurs ce qui se passe un peu partout et qui se passera chez nous : les communautés d'agglomération sont amenées à revoir leur mode de répartition de la dotation de solidarité, tout simplement parce qu'il n'y a pas de mode de répartition. Il a été décidé de faire la différence entre ce que percevaient les communes « avant » et « après », et qu'il fallait compenser de quelque manière que ce soit, par l'attribution de compensation ou par la dotation de solidarité. Le Tribunal administratif de Dijon vient donc, par deux fois, de casser les statuts de la communauté d'agglomération de Dijon parce qu'ils n'introduisaient pas de critères de répartition sociaux dans le mode d'attribution de la dotation de solidarité.

Il semble également que l'on oublie que la Communauté d'agglomération assume, sur son budget, un certain nombre de charges de fonctionnement afférentes habituellement aux communes et pour lesquelles il n'y a jamais eu de transfert. Par exemple, la participation au SDIS que nous payons pour la ville d'Agen et qui doit représenter 9 millions de francs par an. Cette somme de 9 millions, imputée sur le budget de la communauté, s'ajoute à l'attribution de compensation, à la dotation de solidarité, à la part traitement des déchets ménagers. En conclusion, la Communauté d'agglomération, qui ne dispose que d'une partie de ses moyens, -chaque année réduite car le coefficient d'intégration fiscale est en baisse faute d'intégration de compétences-, assume sur son propre budget de fonctionnement, et parfois par l'emprunt, un certain nombre de dépenses de plus en plus lourdes.

Comme vous, et comme le regrettait Mme François-Poncet dans un article de presse, je suis personnellement favorable au transfert des compétences culturelle et sportive vers la CAA. Je ne désespère pas d'obtenir, avant la fin de notre mandat, ce que vous n'avez pas pu obtenir, Madame –et nous le regrettons tous-, du conseil communautaire précédent.

Une statistique a été publiée cette semaine par l'Association des Communautés de France, qui fait apparaître que seulement 7 % des communautés d'agglomération ont la compétence culturelle. Cela s'explique tout simplement parce qu'elles ont des difficultés à assurer l'équilibre entre les communes chefs-lieux et les communes de la périphérie et parce que, comme nous, elles ne savent pas avec quels moyens assurer leur financement.

Nous tentons donc de relever le coefficient d'intégration fiscale, en sachant que chaque fois qu'il baisse, nous perdons 10 % de la D.G.F. Au fil des ans, cette manne exceptionnelle de 6 millions, qui avait été promise aux communautés en cours de constitution, a été dilapidée.

Comme vous, je formule des regrets. Mais j'ai en charge la gestion de la communauté et j'essaie, au quotidien, de chercher les meilleures solutions.

## M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, faites nous l'honneur de penser que nous connaissons la Loi Chevènement.

Mais il se trouve qu'au niveau de l'université, votre municipalité se trouvait dans le cadre très précis d'une convention tripartite entre l'Etat, la Ville et le Département qui prenait fin en 2000. Vous étiez donc dans un cas de figure éminemment favorable, puisque non seulement la compétence universitaire était inscrite dans les statuts de la Communauté d'agglomération, mais qu'en plus, l'obligation de la ville d'assurer l'enseignement supérieur prenait fin. La situation était exceptionnelle pour une bonne négociation.

Or, M. le Maire, vous avez réalisé une très mauvaise négociation. Vous vous êtes « pris les pieds dans le tapis » en liant la décroissance du reversement par la commune de Boé de la taxe professionnelle du Crédit Agricole et la participation à l'université. C'était une négociation de dupes, j'ai le regret de vous le dire.

Vous étiez en position de force pour dire : *« je n'ai plus aucun engagement vis à vis de l'Université ; c'est donc vous, CAA, de par vos statuts, qui en avez maintenant la responsabilité »*. Et aucune commission des charges n'aurait pu répliquer que vous aviez une charge à déduire. Je suis prêt à vous présenter tous les documents et à faire la lumière dessus.

Donc autant sur le raisonnement global on peut vous suivre, autant là, vous avez fait une mauvaise négociation –je ne parle pas de Jacques Clouché mais de vous, M. le Maire-, en négociant le montant de la taxe professionnelle du Crédit agricole contre l'Université.

La ville d'Agen a été mal défendue et nous le regrettons. Pourtant, si vous nous aviez accepté au sein de la Communauté, nous aurions pu vous aider –cela n'est d'ailleurs pas trop tard, si vous voulez bien nous faire de la place-.

Sur le problème de fond, vous avez posé la vraie question : quelle doit-être la ligne de conduite de la ville d'Agen concernant la politique de transfert ? La Loi Chevènement a inscrit dans la liste des compétences de droit de la communauté, deux compétences : le logement social et la politique de la ville. Aujourd'hui, vous devez transférer le plus rapidement possible ces deux compétences à la C.A.A. Or, je constate qu'il y a encore énormément de lignes budgétaires relatives à ces compétences qui sont encore sur notre budget. Hâtez-vous de les transférer. Nous avons reçu 8 millions de francs pour financer ces transferts. Où en sommes-nous ?

Par ailleurs, nous sommes ouverts à d'autres extensions de compétences. C'est vous, M. le Maire, qui êtes au pouvoir depuis deux ans. Soumettez-nous vos projets et nous en débattons –Mme François-Poncet s'exprimera sur le sujet en fin de séance-.

A chaque assemblée de faire sa part de chemin. Nous avons fait, dans des conditions extrêmement difficiles, le lancement de la communauté d'agglomération, de manière imparfaite je vous le concède. A vous maintenant de faire votre part.

Même si c'est difficile, le moins que l'on puisse dire est que cela ne bouge pas beaucoup.

## **M. CLOUCHE**

Je souhaiterais répondre sur le transfert des compétences et surtout, sur la politique de la ville.

L'habitat social est une compétence récente, et nous nous proposons de la prendre à bras le corps puisque nous envisageons d'inscrire des crédits. Mais encore faut-il savoir pour quoi faire ? Car une ligne budgétaire n'est pas très significative si elle ne sert pas.

Il faut au préalable définir un cadre, le Plan Local de l'Habitat. Le SDRA a en charge la responsabilité de sa réalisation. Mais aujourd'hui, si l'on veut discuter du logement social, il faut le faire sur un périmètre plus large que celui de la Communauté d'agglomération.. Il faut l'étendre aux communautés voisines, et quasiment au périmètre du Pays en cours de constitution.

En ce qui concerne la Politique de la ville, je rappelle à Jean que la C.A.A. n'a pas, parmi ses compétences la Politique de la ville, mais seulement le Contrat de ville, ce qui est totalement différent. Il faudrait d'ailleurs en changer l'appellation car il y a une ambiguïté. La Politique de la ville introduit des notions de politique politicienne, et c'est réducteur, alors que toutes les communes relèvent du Contrat de ville, hormis Layrac et Colayrac pour lesquelles une réflexion est en cours sur leur intégration.. En effet, nous savons bien qu'aujourd'hui, les problèmes se développent en cercles concentriques et que Colayrac est aussi atteinte que les quartiers de la périphérie agenaise.

Je voulais rappeler la totale distinction à faire entre Politique de la ville et Contrat de ville. En effet, le contrat de ville se gère à parité entre l'Etat, la Communauté d'agglomération et le Conseil général. Et demain, chez le Préfet, nous rencontrons le Maire d'Agen et moi-même les responsables en charge de la politique de la ville au Conseil général pour réfléchir aux modalités d'une mutualisation.

Car il existe aujourd'hui, deux politiques. La Politique du Contrat de ville que mènent à parité l'Etat et la Communauté d'agglomération et, à côté, la Politique de la ville gérée par le Conseil général. Et nous disons depuis que nous sommes en responsabilité « *mutualisons les effets, et les résultats seront meilleurs* ». Par exemple, cela permettrait au Florida d'obtenir 1/3 de la participation, la même somme qu'il obtient de la C.A.A. et de l'Etat, au titre de la participation du Conseil général.

De l'extérieur, je voyais moi aussi les choses de manière un peu idyllique. Maintenant que j'ai « les mains dans le cambouis », je constate que nous sommes empêtrés dans des textes parfois contradictoires. Et j'en appelle au Parlementaire – je ne cherche pas à vous renvoyer à une quelconque responsabilité, mais je vous le dis à vous comme je l'aurais dit à Alain s'il était toujours notre Député- il y a besoin

de clarifier les textes. En effet, nous sommes souvent contraints d'en appeler au contentieux pour connaître l'interprétation et c'est toujours préjudiciable.

Dans tous les cas, sachez que nous menons déjà cette réflexion que vous appelez sur l'extension des compétences. Mais nous avons en charge un programme d'investissements lourds avec la déviation de la voie Beauregard/RN 113 qui prend du retard, -et j'ai d'ailleurs personnellement demandé au Préfet de prendre l'arrêté-. Car les commissaires-enquêteurs, à l'unanimité, ont approuvé le projet. Nous perdons du temps. Un certain nombre d'entrepreneurs souhaiteraient s'installer en périphérie pour profiter de cette transversale qui nous permettrait de désenclaver la zone.

Nous avons aussi la protection contre les inondations qui n'est pas achevée. Il reste à faire le plus dur, le plus lourd. Et je m'inquiète des conséquences d'une prochaine crue sur l'ensemble des communes de l'agglomération, hormis Foulayronnes.

Mais nous avançons au pas de nos moyens. Et nous ne désespérons pas d'intégrer quelques compétences supplémentaires, dont la culture et le sport. Je rappelle que ce sont des revendications que nous exprimons lors de la campagne électorale et récemment, dans une contribution personnelle à l'élaboration du contrat d'agglomération. J'attire votre attention sur le rôle fédérateur de la culture, car il est identitaire comme le sport en agenais. Mais actuellement, le climat n'est pas mûr, pour des raisons que vous connaissez mieux que moi puisque vous les avez vécues au moment où elles étaient plus exacerbées qu'aujourd'hui.

## **M. DOURNEAU**

Je remarque que l'opposition est maintenant devenue très vindicative sur ce problème. Or je faisais partie de la commission de transfert des charges -et je remercie d'ailleurs son Président qui n'est pas de notre bord-, et je peux affirmer que cette commission a bien proposé la répartition à toutes les communes selon le nombre d'habitants. C'était la solution la plus équitable, l'autre étant de partir au combat et de supprimer l'université d'Agen -solution farfelue et politiquement inacceptable-. Mais il a bien fallu négocier avec les autres communes. Et parmi les trois solutions proposées par la Commission de transfert, celle qui vous est proposée a dégagé un consensus et a obligé la CAA à payer globalement la moitié du coût de l'opération avec la ville d'Agen. C'est en effet un compromis, et nous aurions peut-être pu obtenir plus en menaçant de fermer l'Université agenaise. Mais la ville aurait aussi pu être obligée de payer la totalité.

## **M. QUERBES**

L'objet de la compétence dont nous discutons aujourd'hui est l'enseignement supérieur. Je voudrais faire observer que nous n'entrons pas là dans une compétence obligatoire communautaire ou des communes, mais dans une compétence d'Etat. Et il me semble que le rôle d'un Conseil municipal -comme le rôle d'un conseil communautaire- n'est pas simplement de discuter de la répartition

d'une charge entre telle et telle collectivité, mais de demander à l'Etat la prise en charge pleine et entière de ce qui lui revient comme responsabilité. Nous l'avons fait, il y a des décennies sur la dotation des instituteurs que payaient les communes et que l'Etat a repris à son compte en 1982.

Je l'exprime ici tranquillement, même si je suis peut-être le seul à avoir ce point de vue : ne pas avoir, dans ce Conseil municipal, une attitude revendicative par rapport aux responsabilités de l'Etat, du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale sur les responsabilités qui sont les leurs, cela revient à se tourner seulement vers les contribuables agenais et de l'agglomération, en leur disant : « *payez !* » Personnellement, je m'y refuse. Je me tourne vers l'Etat, en lui disant que l'éducation et l'enseignement supérieur sont de sa responsabilité. Le Premier ministre veut que l'Etat se regroupe sur ses fonctions régaliennes, or, l'enseignement supérieur fait parties de ces fonctions.

Et cette politique, qui fait supporter aux collectivités locales une part de l'enseignement supérieur, entraîne des inégalités et un déséquilibre dans l'aménagement du territoire. Cela est vrai depuis le programme Universités 2000 en ce qui concerne les bâtiments, mais cela est particulièrement scandaleux dans l'agglomération en ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'enseignement supérieur.

## **M. CLOUCHE**

Il va falloir en terminer sur le sujet. Mais pour rassurer Jean Querbes, je dirais que c'est une revendication que nous exprimons en permanence.

Samedi matin, nous avons un conseil d'administration de l'IDL et nous avons constaté, au stade de l'élaboration du budget, qu'il y a un désengagement de l'Etat. Et je dois à la vérité, de dire que nous somme chaque fois rejoints par le Président du Conseil général pour rappeler l'Etat a ses devoirs. Nous l'avons dit, le Maire d'Agen a pris le relais en demandant la réintroduction, dans le budget, de la part à attendre de l'Etat. Comme toi, je regrette que nous intervenions au stade des frais de fonctionnement de l'université.

Mais si c'est effectivement une compétence de l'Etat, il faut aussi se souvenir de l'histoire. Rappelons-nous que, s'il y a l'université à Agen, c'est parce que nous avons accepté quelques compromis et notamment une participation aux frais de fonctionnement.

Je crois savoir que dans la réforme constitutionnelle votée en termes identiques par les deux Chambres, est prévu le transfert de la compétence universitaire à la Région. Donc, allons-nous être dégagés de cette responsabilité ? Je n'ose pas le croire, car nous nous retrouverons avec un transfert de charges vers la Région qui exigera, elle, la totalité des moyens de la C.A.A. alors que cette dernière gardera à sa charge la moitié des moyens non couverts par la ville d'Agen au moment du transfert.

## M. VEYRET

Comme vous vous permettez de dire des contre-vérités, je me permets de rappeler la réalité des choses : l'Université du Pin était assumée entièrement par la Ville d'Agen. Lors du transfert, en 2000, vous étiez en situation de prévoir les modalités de transfert et de les négocier dès ce moment-là, et vous ne l'avez pas fait. Donc la commission de transfert de charges s'est réunie et a décidé le transfert des charges et des recettes correspondantes.

Lorsqu'il a été question du transfert des parts que pouvait avoir la ville d'Agen dans l'Institut de Développement Local –on peut d'ailleurs se demander ce que faisait la ville d'Agen dans l'I.D.L.- le transfert en a été fait à la C.A.A. qui fait actuellement la répartition entre le Conseil général et la ville d'Agen. Cela, nous l'avons fait et il ne nous en coûte pas un euro.

Mais j'aimerais revenir sur les transferts de charge que vous réclamez et que vous n'avez pas su négocier lorsqu'il le fallait.

Qu'est devenue la dotation globale de fonctionnement ? Elle a entièrement été redistribuée entre les uns et les autres. Au lieu d'être employée à réaliser les transferts de charge, cette DGF a été utilisée pour compenser toutes les négociations avec Layrac, Boé, Bon Encotnre, y compris la commune de Foulayronnes –qui d'ailleurs aurait dû nous reverser de l'argent et qui ne l'a pas fait-. En utilisant cette somme pour tous les petits marchandages pour la mise en place de la Communauté d'agglomération, vous l'avez privée des ressources nécessaires –y compris concernant la taxe professionnelle qui subissait une augmentation des bases naturelle et que même cette augmentation, vous l'avez redistribuée aux communes. Ceci, tout en chargeant la barque de la CAA de nouvelles compétences d'investissements sans lui donner l'argent nécessaire pour les assumer.

Je veux bien que vous donniez des leçons aujourd'hui. Mais sachez que nous tentons de remettre à niveau, à la fois les finances de la CAA et les finances de la Ville, en fonction de décisions prises par vous qui mettaient la Ville et la CAA en situation d'impossibilités budgétaires.

Vous nous donnez également des leçons sur la compétence « logement social » ? Mais il me semble que c'est votre majorité qui a parlé de remettre en cause, dans le cadre de la loi SRU, les pénalités imposées aux autres communes, privant une nouvelle fois la CAA des possibilités financières dont elle aurait pu bénéficier.

Par ailleurs, nous avons un outil qui s'appelle l'Office municipal d'HLM, avec un plan de constructions jusqu'en 2003. Je souhaiterais que cet Office ait des compétences qui dépassent la commune, jusqu'au territoire de l'agglomération. Sauf qu'il existe déjà un OPAC, et des négociations sont en cours auprès du Préfet.

Je me souviens aussi que, dans la négociation sur le logement social, il avait été conclu que les Maires devaient décider de l'octroi des permis de construire pour l'implantation de logements sociaux sur leurs propres communes. Cela signifie que vous avez déjà mis en place un système qui fera en sorte que nous aurons du mal à

convaincre certains Maires d'accepter l'implantation de logements sociaux. Vous avez commis là une erreur qu'il n'aurait pas fallu commettre.

Ensuite, concernant la politique de la ville, personne ne vous empêchait de transférer le service Animation de la ville vers la Communauté d'agglomération, en y transférant également la ressource. Vous ne l'avez pas fait, c'est dommage !

Donc, nous réfléchissons aujourd'hui sur le rôle de la Politique de la ville dans le cadre du Contrat de ville. Je pense que les services Animations doivent faire partie de la politique du Contrat de ville à condition que chaque commune y mette les ressources nécessaires. Car ce n'est pas avec les 1,8 Million consacrés aux frais de fonctionnement de la politique de la ville par la CAA que nous arriverons à faire fonctionner une vingtaine d'animateurs sur l'ensemble des quartiers.

Vous donnez des leçons en oubliant les erreurs du passé. Or ces erreurs du passé, c'est vous qui les avez commises. Pas nous.

Passons au vote

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**APPROUVE** les montants suivants correspondant aux attributions de compensation des communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Agen, pour l'exercice 2002 :

<b>COMMUNES</b>	<b>MONTANTS</b> (en Euros)
AGEN	<b>3 257 448.41</b>
BOE	<b>1 543 510.78</b>
BON-ENCONTRE	<b>1 358 885.10</b>
COLAYRAC ST CIRQ	<b>242 102.91</b>
LE PASSAGE	<b>1 679 887.71</b>
LAYRAC	<b>13 455.91</b>

## **03 – SEM 47 – BILAN PREVISIONNEL REVISE DE LA ZAC AGEN SUD**

### **M. LIBIER, Conseiller Municipal**

L'aménagement de la Z.A.C. Agen Sud a été confié à la S.E.M. 47 par convention du 23 décembre 1986.

Conformément aux lois du 7 juillet 1983 et du 29 janvier 1993 relatives aux Sociétés d'Economies Mixtes Locales, la S.E.M. 47 nous adresse le bilan prévisionnel annuel de la Z.A.C. Agen Sud révisé en octobre 2002.

Vous trouverez copie de ce document financier en annexe du présent rapport.

### **M. ORENSTEIN**

Je vous rappelle que nous devons donner un avis.

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**DONNE** un avis favorable à ce bilan.

## **04 – P.V.N.R. – SECTEUR JEAN JAURES – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ MALLARDEAU POUR LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION POUR LA CRÉATION DE VOIES NOUVELLES ET DE RÉSEAUX**

### **Mme PIGEAU, Adjoint au Maire**

La loi SRU a modifié le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2.

Ces dispositions autorisent désormais la ville à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal du 24 Juin 2002 a instauré le principe d'une participation pour voie nouvelle et réseaux (PVNR) sur le territoire d'Agen.

Par délibération du 4 novembre 2002, le conseil municipal a institué la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le secteur Jean Jaurès-Denfert Rochereau et a décidé de réaliser des travaux de voirie nécessaires afin, d'une part, de favoriser l'urbanisation de ce secteur en facilitant l'implantation de nouvelles constructions et d'autre part, de mettre en valeur une des dernières réserves foncières de la ville, proche du centre.

Un protocole d'accord entre la SNC MALARDEAU JARDIN D'HORTENSE, maître d'ouvrage d'une opération de 152 logements sur ce foncier et la Ville a été rédigé.

Ce protocole fixe les engagements des deux parties.

Afin de mettre en valeur et de favoriser l'urbanisation de ce secteur, caractérisé par une présence d'importantes friches, la Ville d'Agen a décidé d'y créer une voie publique structurante qui relie la rue Denfert Rochereau à l'Ouest, à la rue Faval à l'Est.

La réalisation de cette voie améliore les conditions de constructibilité des terrains limitrophes et permet aux propriétaires de bénéficier d'une accessibilité sécurisée et de réseaux, adaptés aux nouvelles constructions.

La commune d'Agen s'engage à réaliser avant le 30 Juin 2004 la première tranche de cette voie publique ainsi que les réseaux divers nécessaires à la première étape de l'urbanisation du secteur conformément au plan joint au protocole. La réalisation de la seconde tranche de voirie fera l'objet d'un calage calendaire ultérieur.

La SNC MALARDEAU JARDIN D'HORTENSE s'engage en contrepartie, en substitution du propriétaire actuel, à payer la participation pour le financement de la voie nouvelle et des réseaux au prorata de la superficie du foncier concerné par cette participation dont le montant est calculé sur la base de 19,40 €/m<sup>2</sup> soit :

$$9\,287\text{ m}^2 \times 19,40\text{ €/m}^2 = 180\,017,83\text{ €}$$

Cette somme sera payée comme suit :

- une première partie par compensation avec l'acquisition de terrains par la commune d'Agen auprès de la SNC MALARDEAU JARDIN D'HORTENSE pour la réalisation de la voie nouvelle.

Le prix de ladite acquisition sera calculé selon l'évaluation faite par le service des Domaines.

- le solde à l'issue d'un délai de trois mois à compter de l'obtention du permis de construire devenu définitif (purge du recours des tiers, du contrôle de légalité et de la faculté de retrait de l'administration).

## **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la SNC MALARDEAU JARDIN D'HORTENSE ce protocole d'accord.

- **INSCRIT** les recettes relatives à cette opération au budget primitif 2003

- **DIT** que les crédits seront imputés au :

Chapitre 23 : immobilisation en cours

Article 2312 : acquisition de terrains

Chapitre 13 : subvention d'investissement non transférable

Article 1388 : autre

Fonction 824 : autre opération d'aménagement urbain

## **05 – P.V.N.R. – SECTEUR JEAN JAURES – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE 4M PROMOTION POUR LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION POUR LA CREATION DE VOIES NOUVELLES ET RESEAUX**

**M. VEYRET, Maire**

La loi SRU a modifié le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 332 6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2.

Ces dispositions autorisent désormais la ville à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal du 24 Juin 2002 a instauré le principe d'une participation pour voie nouvelle et réseaux (PVNR) sur le territoire d'Agen.

Par délibération du 4 novembre 2002, le conseil municipal a institué la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le secteur Jean Jaurès-Denfert Rochereau et a décidé de réaliser des travaux de voirie nécessaires afin, d'une part, de favoriser l'urbanisation de ce secteur en facilitant l'implantation de nouvelles constructions et d'autre part, de mettre en valeur une des dernières réserves foncières de la ville, proche du centre.

Un protocole d'accord entre la SA 4 M PROMOTION, maître d'ouvrage d'une opération de 95 logements sur ce foncier et la Ville a été rédigé.

Ce protocole fixe les engagements des deux parties.

Afin de mettre en valeur et de favoriser l'urbanisation de ce secteur, caractérisé par une présence d'importantes friches, la Ville d'Agen a décidé d'y créer une voie publique structurante qui relie la rue Denfert Rochereau à l'Ouest, à la rue Faval à l'Est.

La réalisation de cette voie améliore les conditions de constructibilité des terrains limitrophes et permet aux propriétaires de bénéficier d'une accessibilité sécurisée et de réseaux, adaptés aux nouvelles constructions.

La commune d'Agen s'engage à réaliser avant le 30 Juin 2004 la première tranche de cette voie publique ainsi que les réseaux divers nécessaires à la première étape de l'urbanisation du secteur conformément au plan joint au protocole.

La réalisation de la seconde tranche de voirie fera l'objet d'un calage calendaire ultérieur.

La SA 4 M PROMOTION s'engage en contrepartie, en substitution du propriétaire actuel, à payer la participation pour le financement de la voie nouvelle et des réseaux au prorata de la superficie du foncier concerné par cette participation dont le montant est calculé sur la base de 19,40 €/m<sup>2</sup> soit :

$$4\ 413\ \text{m}^2 \times 19,40\ \text{€/m}^2 = 85\ 540,94\ \text{€}$$

Par ailleurs la SA 4 M PROMOTION s'engage à acquérir auprès de la Commune d'Agen le résiduel d'emprise de la voie d'environ 745 m<sup>2</sup>, de la parcelle 646 de la section AM ainsi que la parcelle 552 de la section AM dont la superficie est de 242m<sup>2</sup>.

Le prix d'acquisition sera calculé selon l'évaluation du service des domaines.

### **Mme PIGEAU**

Je souhaiterais profiter de la présence d'un Parlementaire dans l'assemblée pour lui poser une question concernant ces deux conventions que nous acceptons aujourd'hui : dans le cadre de la modification de la Loi SRU, il a été déposé mardi dernier à l'Assemblée Nationale un amendement sur l'aménagement de la PVNR. Dans le cadre de cet amendement, ces deux conventions ne vont-elles pas être caduques d'ici quelques temps ? Pouvez-vous nous donner, M. le Député, le contenu de cet amendement ?

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Cet amendement a pour objet de faire payer les participations aux créations de voies et réseaux directement par les propriétaires fonciers, et de ne plus faire payer d'avances aux Municipalités. C'est donc un amendement adapté au milieu rural, où le cas se présente souvent.

En effet, la loi SRU imposait à la commune, dans le cadre d'un lotissement en milieu rural, de faire l'avance de la participation aux voies et réseaux et de récupérer ensuite le montant auprès des propriétaires. Ce qui mettait en difficulté, dans certains cas, la trésorerie des petites communes.

J'essaie d'envoyer, environ une fois par mois, à tous les élus municipaux des éléments d'information. Le prochain envoi vous donnera le détail des quatre points qui modifie le projet de loi de Robien. Et si vous avez d'autres zones d'ombre, je serai à votre disposition.

### **Mme PIGEAU**

Je ne vois pas bien la différence par rapport au dispositif mis en place, puisque la PVNR est versée pratiquement à l'obtention du permis de construire. Donc les différents propriétaires fonciers - les promoteurs- versent cette participation, qui est de 50 % dans le cadre de la ville d'Agen, à l'obtention du permis de construire.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Je vous propose deux choses. D'abord de vous envoyer ce texte, puis de regarder l'application de ce texte sur la ville d'Agen. Et je prendrai votre attache.

## **M. VEYRET**

Avant de passer au vote, et puisque le problème de la S.R.U. est abordé, je tiens à dire que vous m'avez adressé une question en tant que Président de l'Amicale des Maires. La prochaine fois, arrangez vous pour ne pas m'envoyer un courrier le 3 pour une réponse au 6 du mois.

Heureusement, le vendredi 13 décembre, la question a été supprimée de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. J'ai donc désormais tout le temps pour vous répondre .

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Il m'a paru être une bonne méthode de coopération que de vous saisir, en tant que Président de l'Amicale des Maires. Excusez-moi cependant pour le délai. Mais ce mandat est intéressant pour moi.

## **M. VEYRET**

Je peux vous dire qu'une réflexion est menée au niveau de l'Amicale des Maires et j'ai en main des documents que je me ferai un plaisir de vous transmettre, ainsi que nos conclusions, en particulier sur le point que vous avez abordé car il s'agit d'un amendement dangereux pour l'espace urbain.

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la SA 4 M Promotion ce protocole d'accord.

- **INSCRIT** les recettes relatives à cette opération au budget primitif 2003

- **DIT** que les crédits seront imputés au :

Chapitre 13 : subvention d'investissement non transférable  
Article 1388 : autre

Chapitre 77 : produits exceptionnels  
Article 775 : produits des cessions d'immobilisation

Fonction 824 : autre opération d'aménagement urbain

## 06 – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX – PROGRAMME DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES 2003

**Mme PIGEAU, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du régime des subventions attribuées par le Conseil Général, la Ville d'Agen envisage de réaliser plusieurs opérations en 2003 qui concernent les divers bâtiments ou équipements municipaux.

**M. VEYRET**

Passons au vote

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le programme des opérations subventionnables comprenant :

au titre des travaux d'entretien aux bâtiments scolaires communaux :

Maternelle Gaillard : Réaménagement WC .....	10 214.08 € TTC
Elémentaire Scaliger : Réfection d'une classe.....	9 146.94 € TTC
Maternelle Petits Ponts : Réfection hall d'accueil .....	5 268.57 € TTC
Elémentaire Jules-Ferry : Réfection Salle polyvalente.....	3 658.78 € TTC

**2/- SOLLICITE** du Conseil Général des subventions aussi élevées que possible pour aider au financement de ces travaux.

**3/- DIT** que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits à inscrire au budget primitif de l'exercice 2003 :

#### DEPENSES

##### Ecoles

Chapitre :	23 immobilisations en cours
Article :	2313 constructions
Chapitre :	61 services extérieurs
Article :	61522 bâtiments

#### RECETTES

##### Ecoles

Chapitre 13 :	: subventions d'investissement
Article 1323	: départements
Fonction 213	: classes regroupées

## **07 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE – ANNEE 2003 – APPROBATION DU D.C.E.**

**Mme PIGEAU, Adjoint au Maire**

L'entretien de la voirie communale nécessite de nombreuses interventions, de natures diverses, non programmables tout au long de l'année.

Afin de répondre au mieux aux multiples interventions, il vous est proposé de confier l'exécution de ces travaux d'entretien à l'entreprise, par voie d'appel d'offres ouvert, sous forme de marché à bons de commande, comme cela a été fait pour les années 2000, 2001 et 2002.

Les travaux pourront être exécutés depuis la date de signature dudit marché jusqu'au 31 décembre 2003. Le montant minimum est de 90 k€ HT (107,64 k€ TTC) et le maximum de 170 k€ HT (203,32 k€ TTC).

**M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1°) APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'entretien de la voirie communale, pour un montant minimum de 90 k€ HT et maximum de 170 k€ HT.

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir.

**3°) DIT** que le paiement des dépenses interviendra par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2003 :

Chapitre : 011 - Charges à caractère général  
Article : 61523 - Entretien et réparations voies et réseaux  
Fonction : 822 – Voirie communale et routes

## **08 – FACTURATION DE L'INTERVENTION D'ENLEVEMENT DE SACS DE DECHETS MENAGERS DEPOSES EN DEHORS DES HEURES ET JOURS DE COLLECTE**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

Assurer la propreté du domaine public et faire respecter les règles élémentaires d'hygiène sont des missions essentielles de la collectivité.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville d'Agen et la Communauté d'Agglomération d'Agen mettent en œuvre des moyens considérables, notamment à travers les Services du Nettoyement et de la collecte des déchets ménagers.

Malgré les efforts engagés, il est trop fréquent de trouver sur le domaine public des déchets déposés dans des conditions anormales.

Diverses actions d'information ont été engagées dans ce sens ces dernières années afin de sensibiliser l'ensemble de la population sur ce point. Néanmoins, le Service du Nettoyement est amené à intervenir quotidiennement en dehors du ramassage effectué par la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Aussi, afin d'améliorer cette situation, il est proposé de faire supporter aux usagers les plus négligents le coût de la prestation d'enlèvement de sacs de déchets ménagers déposés en dehors des heures et jours de collecte, conformément aux dispositions de l'Article L 541-3 du Code de l'Environnement.

### **M. MAUROUX**

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. L'opposition ne votera pas ce rapport. La coupe (ou plutôt le sac) est plein ; permettez que je le vide par un petit retour en arrière :

- 1998, le service des ordures ménagères passe six fois par semaine en centre-ville et trois fois par semaine dans les quartiers périphériques. La qualité du service est correcte, bien que perfectionnable.

- Début 2001, le tri sélectif se met en place en commençant par les quartiers périphériques et nous assistons à l'ouverture des déchetteries. Les agenais qui jusque-là voyaient leurs ordures ménagères, leurs encombrants et leurs déchets verts enlevés au pas de leur porte, se mettent à trier. Ils passent de une à trois poubelles, essaient de se souvenir de celle qui sera enlevée le matin même, portent leurs encombrants à la déchetterie, et se débarrassent de leurs déchets verts dans le sac adéquat, le jour adéquat. En résumé, les agenais passent brutalement d'un service commode, peu contraignant, à un véritable souci quotidien. Mais ils l'acceptent de bon cœur, car ils se disent qu'ils vont s'y habituer parce qu'ils aiment la nature et que, ce faisant, ils lui rendent service, et enfin parce qu'ils n'ont pas d'autre choix ; c'est la loi.

- Autre épisode fin 2002 , avec l'augmentation de 27 % de la taxe des ordures ménagères. Et en même temps que le calendrier des Pompiers et celui de la Poste, nous avons droit à un petit calendrier de la CAA, nous faisant savoir qu'il n'y aura plus trois jours de collecte mais seulement deux dans les quartiers périphériques. Petit calcul pour les forts en math : 27 % d'augmentation et 1 jour de collecte en moins, cela correspond à près de 100 % d'augmentation du coût du service.

Tout cela, pour une qualité du service qui laisse de plus en plus à désirer : heures tardives d'enlèvement, avec des poubelles qui restent des matinées entières et des camions qui bloquent la circulation aux heures d'affluence (aujourd'hui, 11 h 55 sur la descente de l'avenue de Gaillard), et avec des agents plus occupés à vérifier le contenu des sacs plutôt que de ramasser les papiers gras.

- Et ce soir, c'est la cerise sur le gâteau, avec le dernier épisode : « *nous allons nous occuper des récalcitrants, des asociaux qui n'ont toujours pas compris le tri. Nous allons les mettre au pli et les faire payer. Le Général ne veut voir qu'une seule tête* ».

Non, M. le Maire, votre rôle –avant de sanctionner-, est d'être au service des agenais, d'aider et de défendre. D'aider en donnant les moyens au contribuable de s'adapter à cette révolution qu'est le tri sélectif, en les informant. Les défendre, en exigeant de la Communauté d'agglomération un service irréprochable en rapport avec la contribution de la ville, un service plus fréquent, plus matinal, plus consciencieux.

Non, il n'est pas nécessaire de voter ce soir ce rapport. Ce ne sont pas les sanctions, vous le savez bien, qui rendront la ville plus propre. Nous aurons le temps de voter les sanctions lorsque les autres problèmes auront été résolus.

Nous connaissons bien le sujet car nous avons essayé , un temps, de verbaliser ceux qui déposaient les sacs en dehors des jours de collecte. Demandez à Daniel Soullignac, il vous dira que cela ne marche pas. Car il est difficile de recueillir les indices permettant d'identifier les propriétaires des sacs et parce que, lorsque des indices sont recueillis, ils n'ont pas une valeur de preuve suffisante pour permettre une verbalisation juridiquement incontestable.

Il y a, dans ce dossier, des enjeux plus importants. Chacun sait que le centre-ville doit basculer prochainement dans le tri sélectif : sommes-nous prêts ? Combien de passages sont-ils prévus, quelle est la faisabilité de ce projet et sa répercussion fiscale ? Nous pouvons déjà compter 100 % d'augmentation sans compter le centre-ville ; combien y en aura t-il avec lui ? Autant de questions cruciales que nous devons résoudre en premier lieu.

Il serait bon que la majorité municipale balaie un peu devant sa porte, car nous avons décidé bien d'autres problèmes à régler dans ce dossier avant d'envisager les sanctions.

## **M. ORENSTEIN**

M. Raunier est-il d'accord sur la propreté de la ville ?

## **M. RAUNIER**

J'habite au centre-ville. Là, il s'agit du problème de la périphérie.

## **M. VEYRET**

Cette mesure s'applique aussi au centre-ville, qui bénéficie de 6 ramassages par semaine.

## **M. BEDOURET**

Cette mesure intéresse surtout le centre-ville.

Je voudrais dédramatiser le débat en rappelant qu'un courrier conciliant a déjà été adressé –M. Soullignac le connaît bien puisqu'il l'avait initié à l'époque-, pour tenter d'identifier les difficultés rencontrées par les contrevenants et leur proposer des solutions. Cette sanction de 40 euros ne concerne vraiment que les multirécidivistes.

Concernant les augmentations de pourcentage sur le coût de collecte des ordures ménagères, il eut été plus clair que vous donniez les valeurs absolues. Car rapporté à l'année, par habitant, l'augmentation reste très modeste.

Je tiens également à rappeler que le tri sélectif est essentiel, et que c'est pour économiser les deniers des agenais que nous passons au tri sélectif. Aujourd'hui, c'est la CAA qui supporte le coût de la collecte des ordures ménagères et la taxe ne couvre que 25 % du coût réel.

## **M. CLOUCHE**

Une série de problèmes vient effectivement d'être posée. Le premier problème est celui de l'obligation qui nous est faite par la Loi de 1992 de mettre en œuvre la collecte sélective ainsi qu'une directive communautaire de 1994 qui fixait à l'horizon de 5 ans la revalorisation des déchets entre 50 et 65 %. Nous n'étions pas encore nés politiquement. Mais aujourd'hui, l'objectif est loin d'être atteint. Et que ceux qui étaient en charge de la responsabilité de la collecte à l'époque battent fortement leur coulpe –il n'y en a aucun dans cette assemblée- et donc nous plaignons ceux qui ont à le faire.

La loi de 1992 décide de la suppression des décharges et oblige à l'élaboration d'un schéma départemental -qui a été élaboré par le Préfet-, avec un objectif majeur : l'incitation au recyclage. Et vous voyez écrit partout à travers du débat sur l'incinérateur départemental : « *Incinération, non. Tri sélectif, oui* ».

Nous prédécesseurs avaient opté pour le tri sélectif, qui n'exclut pas d'ailleurs le recours à des procédés d'élimination par les décharges ou les incinérations.

Nous avons donc à mettre en place le tri sélectif et à la vérité, cela est aussi difficile que de rétablir les finances du Florida -je m'excuse de cette comparaison, Madame, mais comme vous avez évoqué les poubelles l'autre jour, je rebondis par taquinerie-. Mais le fait est que le problème est très complexe.

D'abord car nous ne savons pas comment communiquer. Nous avons tout essayé, en tentant d'éviter l'assimilation de nos documents avec de la publicité, par un adressage individuel –mais il y a eu presque autant de rejet pour le tri sélectif que pour les élections prud'homales. Toujours est-il qu'un certain nombre de nos concitoyens n'ont pas été touchés. Pour eux, je prépare une lettre individuelle par laquelle je les invite à se retourner vers nous par tous les moyens. Nous avons également fait passer des encarts dans la Presse avec un succès relatif, car néanmoins depuis la mise en place du tri, nous avons distribué 3000 conteneurs individuels, ce qui signifie que nous avons touché environ 20 000 de nos concitoyens sur la périphérie. Donc si nous faisons le rapport entre le centre-ville et la périphérie, cela révèle que peu ont échappé. Mais bien entendu, ce sont ceux-là qui crient plus fort que les autres.

Vous dites que nous avons réduit le nombre de passages : je m'inscris en faux contre cette affirmation. Car si le nombre de jours de ramassage a été réduit, par contre, le même jour, nous passons deux fois. Ce qui fait, qu'en réalité, le nombre de ramassage a été augmenté. Pourquoi ? Parce que nous nous sommes aperçus que, pour être incitatif au tri sélectif, il fallait passer moins souvent de manière à obliger les citoyens à trier. Cela a été fait ailleurs avec succès et nous l'avons simplement appliqué. Et ici, je crois qu'aujourd'hui cela marche.

Comment savons nous que cela marche ? Le tri sélectif est en application depuis un mois. Et tous les jours, mes chers Collègues, nous apportons 15 tonnes de déchets en moins à l'incinérateur : c'est donc bien la preuve que le système fonctionne.

Le plus difficile reste à cadrer les horaires. Les personnes chargées de la collecte ne sont pas satisfaites des conditions de ramassage. Aussi, pour savoir de quoi je parlais exactement, je suis monté dans les camions, la nuit, le matin, dans la journée, le dimanche au centre-ville. Et j'ai constaté que lorsque les camions sont passés, la ville est propre –je peux vous l'assurer-.

Mais dès que les camions sont passés, des gens sortent leurs sacs. Ils savent que le ramassage a déjà été effectué et que les camions ne repasseront que trois jours après ; néanmoins, ils sortent leurs sacs. Je le constate partout et autant au centre-ville où la collecte est assurée 6 jours par semaine.

Donc, vous dire que nous sommes satisfaits ? Pas du tout. Nous espérons affiner les horaires, les rendre fiables. Mais parce que ce serait contraire à l'esprit du tri sélectif, nous ne reviendrons pas sur les jours de ramassage. Nous avons ouvert des déchetteries –il y en a 3 actuellement sur le territoire et une 4<sup>ème</sup> en construction, en partenariat avec la CAA et la commune d'Astaffort-. Nous aurons d'ailleurs à les transférer au Syndicat Mixte auquel nous adhérons peut-être, si le Conseil communautaire le décide la semaine prochaine.

Reste le problème de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. J'ai une fâcheuse habitude de lire et de relire les textes des réunions précédentes. Et j'ai pu constater que le taux que nous avons fixé est à peu près celui que Jean avait fixé et défendu devant le bureau de la CAA. A la différence qu'entre temps, il y a eu un certain nombre d'éléments nouveaux : l'introduction du tri sélectif, avec les surcoûts induits, la fourniture de conteneurs et de sacs gratuitement –ce qui ne se pratique pas ailleurs-. Donc le taux a effectivement monté, mais comme tout citoyen, j'ai calculé sur ma feuille d'impôt cette augmentation, qui s'est avérée être de 90 Francs par an. Je considère donc pouvoir payer 90 F par an pour un service, certes aujourd'hui partiellement insatisfaisant, mais en voie d'amélioration.

Je voulais aussi préciser une chose. Nous avons souhaité -ce que n'avaient pas pris en compte nos collègues précédents-, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre la totalité du coût de la collecte. C'est la vérité des coûts des services publics qu'il faut pratiquer et ce, dans tous les secteurs, notamment en matière de transports urbains. Il convient en effet que les citoyens paient les services qui leurs sont rendus. Lorsque vous décrochez votre téléphone, vous est-il venu à l'idée de récuser la facturation ? Non. Vous consommez, donc vous assumez.

Des mesures coercitives sont à l'étude. Une nouvelle fois, je me tourne vers Jean, - mais c'est plus au niveau européen que la décision devrait être prise- pour engager des modifications de la taxation des emballages, du papier, et une interdiction d'un certain nombre de produits : autrefois, le lait était dans des bouteilles en verre, les yaourts dans des pots en verre, tout cela recyclable ; aujourd'hui, ils sont dans des emballages non recyclables.

Notre taxe d'enlèvement couvre au centime près le coût de la collecte, c'est-à-dire 15 millions de Francs, et la CAA en assume le traitement sur la taxe professionnelle unique, et sur la D.G.F. dont elle dispose comme seule source de financement, pour un montant de 18 Millions de francs.

Donc la vérité est que nous avons certes augmenté. Mais que, pour assurer la couverture totale du coût du traitement, nous aurions dû augmenter le taux de la taxe de 3 à 4 fois plus. Et je crains que nos successeurs ne soient amenés, un jour, à le faire.

En ce qui nous concerne, nous allons essayer de tenir ainsi au maximum. Mais je retiens aujourd'hui que, malgré les imperfections, les résultats sont encourageants. Nous estimons, sur la base des premiers résultats, à 600 tonnes par an les déchets qui seront détournés de l'incinération, ce qui n'est pas négligeable. Si toutes les communautés d'agglomération ou de communes avaient la même pratique, ce serait important pour le fonctionnement du futur incinérateur départemental s'il est réalisé.

Donc, on constate des imperfections, certes. Mais nous pouvons mieux faire et nous allons nous y appliquer.

## **M. RAUNIER**

Je souhaite rebondir sur ce que vient de dire Jacques Clouché. Il m'a fait un grand plaisir en disant qu'il fallait intégrer dans la taxe, à la fois l'enlèvement et le traitement des ordures. Car cela fait quinze ans que je plaide pour cela.

Et si je me souviens bien, lorsque nous avons eu le problème d'intégration de la taxe des ordures ménagères à la C.A.A., Agen avait été en difficulté puisque notre budget couvrait à la fois l'enlèvement et le traitement. Nous avons cherché comment financer cette taxe et nous avons touché, à l'époque, la taxe foncière –ce qui avait entraîné des remarques désagréables de la part de nos amis de l'opposition-. Nous avons certainement eu tort d'avoir raison trop tôt ; mais l'avenir nous donnera peut-être raison.

Pour répondre à Maurice Orenstein, je pense que la difficulté est d'atteindre la cible : l'utilisateur est difficile à cibler, en particulier dans le centre-ville où on trouve des immeubles avec dix ou douze locataires. Et il est difficile de savoir à quel locataire attribuer les sacs d'ordures ménagères. J'avais donc proposé que si certains immeubles étaient coutumiers du fait, il serait bon de mouiller le propriétaire qui a un devoir de police dans son immeuble et qui, en contrepartie de l'encaissement des loyers se doit de faire respecter par ses locataires les règles en vigueur dans la ville.

Il convient de prévoir des sanctions, même s'il me semble que le propriétaire devrait être impliqué dans cette action. Mais je ne suis pas contre ce dossier et je ne ferais que m'abstenir.

## **M. VEYRET**

Je ne pense pas, M. Raunier, qu'à l'époque dont vous parliez nous soyons déjà passés en TPU. Le problème se posait de savoir s'il fallait répartir la charge uniquement sur le foncier bâti ou trouver d'autres moyens. Car je vous rappelle que nous avons alors une TP très basse.

Au niveau de la cible, des actions seront également menées à l'encontre des propriétaires. Nous sommes conscients qu'il est très difficile de trouver les contrevenants. Mais qu'au moins, lorsque nous attrapons un, nous puissions le faire payer. Nous demandons aux services de tenir la ville propre et cela représente un coût. Hier après-midi, je me suis promené vers le Passage Garonne, et je trouve incroyable que des gens viennent déposer là leurs sacs Casino ou Carrefour, n'importe quand. Il est donc impératif de faire la chasse à ceux qui se comportent anormalement, en donnant à nos policiers les outils nécessaires pour que, lorsqu'ils prennent quelqu'un sur le fait, ils puissent le faire payer. Ce n'est pas une amende ; nous faisons simplement payer le ramassage des sacs : en effet, les personnes ayant déposé leurs sacs d'ordures ménagères au mauvais moment, nous contraignent à envoyer un service public spécialement pour les ramasser et donc, nous leur faisons payer ce service public.

Nous allons également lancer une campagne d'information contre les déjections canines à partir de janvier, accompagnée de mesures telles que les canisacs que

nous installons un peu partout en ville. Derrière ces mesures, il y aura aussi des sanctions, sachant toutefois que les sanctions sont plus difficiles à appliquer en matière de chiens, puisque la loi ne nous donne pas les moyens nécessaires.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Ce dispositif, Daniel Soullignac l'avait déjà mis en œuvre. Permettez-nous donc de vous dire deux ou trois choses là-dessus :

Il a une vertu pédagogique, nous ne le contestons pas. La sanction ne nous fait pas peur. Jacques Raunier l'a dit : c'est même assez notre philosophie. Mais la mise en œuvre est excessivement difficile. Donc faut-il maintenir ce rapport ?

Imaginez les policiers municipaux en train d'ouvrir les sacs pour repérer des enveloppes. Vous vous trouvez alors devant un problème légal de verbalisation puisque vous demandez 40 euros.

Du point de vue administratif, cette mesure risque d'être calamiteuse. Calamiteuse pour le temps passé à trouver les identités des contrevenants, parce que 40 euros c'est beaucoup pour les étudiants, les personnes isolées et les cas sociaux. Honnêtement, nous vous alertons sur quelque chose qui va vous prendre du temps, vous coûter cher, et rater sa cible.

Deuxièmement, nous vous alertons plus fondamentalement sur ce dossier. Nous le disons à Jacques Clouché : il y a 27 % d'augmentation fiscale pour un service qui diminue –Jean Louis l'a très bien montré-. Mais j'aurais aimé que nous en donnions quelques raisons. D'abord l'ardoise des 35 heures –qui sur les 27 %, représentent 11 % de la facture-. De plus vous êtes passés brutalement d'une couverture de la taxe des ordures ménagères (TOM) de 10 Millions à 15 Millions, et je ne peux m'empêcher de penser que c'était lourd de considérations électorales. En 2002, vous n'avez pas voulu augmenter les impôts des ménages, maintenant vous l'avez fait en jouant sur la TOM. Attention, vous dégradez fortement le ratio services-coûts, et nous vous alertons là-dessus.

Enfin, nous avons posé des questions de fond sur le passage au tri sélectif en centre-ville : à quelle échéance allez-vous basculer le centre-ville dans le tri sélectif ? à quelle fréquence comptez-vous le faire ? Les agenais se posent ces questions et attendent vos réponses.

## **M. MAUROUX**

Je ne suis pas du tout aussi optimiste que toi, Jacques, et je ne trouve pas approprié de se donner un satisfecit. J'ai le privilège de vivre et de payer, à Agen, le tri sélectif –ce que le Maire ne vit pas à Ste Colombe-. Et je dis ici que le tri sélectif ne marche pas aussi bien que vous le dites. On peut notamment constater en périphérie, sur un système mis en place depuis deux ans, de vrais problèmes.

Et ce soir, je vous demande, Messieurs, de vous attacher à ces vrais problèmes avant de penser aux sanctions. Nous n'y sommes pas fondamentalement contre, mais cela n'a pas sa place aujourd'hui au regard de tous les problèmes qui ne sont pas réglés. Car j'attends avec crainte le passage au tri sélectif en centre-ville en 2003.

## **M. CLOUCHE**

Concernant l'expérimentation sur la périphérie, je m'appuie sur les observations de mes anciens, l'ancien Président de la commission de l'environnement étant l'actuel Président de cette commission -le Général Maury-, qui ne peut pas être taxé de parti pris et qui n'a aucun lien philosophique avec la majorité de cette assemblée. Nous sommes donc là dans une réflexion très objective.

Les Maires des communes que nous rencontrons régulièrement considèrent que – comme disaient jadis les amis de Jean- c'est globalement positif, et je continue à penser que nous pouvons arriver à des résultats, même avec des difficultés.

En ce qui concerne Agen, pour répondre à Jean Louis Mauroux, le tri sélectif sera mis en place fin 2003. Pour le moment, aucune méthode n'a été arrêtée. Une commission y réfléchit, composée de membres de toutes les communes de la C.A.A. La ville d'Agen y est représentée. Cette commission a effectué un certain nombre de déplacements, dans d'autres communes où cela est déjà mis en place. Donc je ne peux pas te dire aujourd'hui combien il y aura de collectes, car je ne souhaite engager ni la commission ni la CAA.

Cela marche ailleurs, mais il faut néanmoins préciser qu'ailleurs, il n'y a pas de ramassage au porte à porte. Nous sommes une des rares communautés à faire du porte à porte, et non pas de l'apport collectif, ce qui est totalement différent. Et concernant la taxe d'enlèvement, sachez qu'une commune de ce département –que je ne nommerai pas- fait payer à ses concitoyens une contribution estimée à 2 800 F par an pour un passage. Et regardez la communauté voisine de Lafox qui a augmenté beaucoup plus fort que nous, et ce pour des apports volontaires alors que nous sommes, nous, dans le porte à porte.

J'avais circulé dans la ville et constaté des nuisances, au moment de la mise en œuvre de la collecte. Aujourd'hui, j'en vois de moins en moins. Ce que je vois encore, par contre, ce sont des gens qui ne vivent pas sur la commune mais qui, venant travailler à Agen, laissent leurs sacs à terre en passant, notamment à côté de Rodrigues. C'est un problème de civisme qui est une chose très mal partagée, et je ne vous promet pas d'y pouvoir quelque chose.

Mais nous essaierons de rester optimistes et de mettre en œuvre tout ce qui peut conduire à la réussite d'un processus important : car trier, aujourd'hui, est un geste essentiel de tout citoyen. Nous allons donc tenter de communiquer davantage.

## **M. VEYRET**

Je paie, sur Agen, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour laquelle je ne bénéficie pas du service. Par contre, je paie une taxe plus importante sur Montesquieu pour laquelle je n'ai qu'un seul ramassage. Et je fais le tri sélectif, car paradoxalement, le tri sélectif se fait beaucoup mieux à la campagne.

M. Soullignac, je vous rappelle que vous aviez mis en place, à l'époque, un employé-jeune avec BAC ++ qui était chargé de fouiller dans les poubelles. Le paradoxe est que, pour la majorité, les gens retrouvés n'étaient pas en difficulté.

## **M. BEDOURET**

Je confirme ce que vous venez de dire à l'instant, en référence aux statistiques que nous avons sur les courriers adressés aux personnes contrevenantes.

De plus, il faudra nous aider M. Mauroux à intervenir auprès des entreprises, des commerçants et des artisans pour qu'ils paient leur quote-part dans la gestion de leurs déchets. Car il y a 145 000 tonnes de déchets dans le département, dont 32 000 tonnes de déchets industriels que les contribuables paient à leur place. J'espère donc que le jour où nous mettrons en place un plan de gestion des déchets des entreprises, je pourrai vous retrouver pour m'appuyer.

## **M. VEYRET**

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE ET PAR 29 VOIX FAVORABLES, 9 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION**

**1/- AUTORISE** la facturation de l'intervention d'enlèvement de sacs de déchets ménagers déposés en dehors des heures et jours de collecte au prix forfaitaire de 40 Euros.

**2/- DIT** que les recettes seront versées sur les crédits inscrits au budget

Chapitre 75	:	Autres produits de gestion courante
Article 758	:	Produits divers de gestion courante
Fonction 020	:	Administration Générale de la Collectivité

## **09 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

### **M. QUERBES, Adjoint au Maire**

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité vise à démocratiser l'accès aux fonctions électorales locales en permettant aux élu(e)s de mieux concilier leurs mandats avec leurs activités professionnelles leurs vies personnelle et familiale. Elle tend à fournir à chaque membre de l'assemblée délibérante les moyens d'exercer leurs compétences. En ce sens le texte législatif renforce le droit à formation des élus locaux dont les lignes de force sont décrites ci-dessous.

Le droit à la formation est ouvert à tous les membres du conseil Municipal qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Le Conseil Municipal a l'obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Chaque année un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Sa présentation donne lieu à débat au sein de l'assemblée délibérante.

La formation doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. La durée de ce congé a été portée de six à dix huit jours par élu (e) pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats détenus.

La collectivité locale prend en charge les frais d'enseignement, les frais de déplacement et de séjours, ainsi que, s'il y a lieu, la perte de revenu subie par l'élu(e).

Les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire.

Le montant de ces dépenses ne peut excéder 20 % du montant total des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élu(e)s de la collectivité.

La Ville d'Agen étant membre d'un établissement public de coopération intercommunale la communauté d'agglomération agenaise (C.A.A.) a la possibilité de transférer à cette dernière les compétences qu'elle détient en matière de fonction des élu(e)s.

Dans le respect des dispositions évoquées ci-dessus, chaque élu(e) peut exercer son droit à la formation en participant :

1°) – aux actions de formation organisées pour l'ensemble des membres du conseil municipal de la ville d'Agen sur des orientations choisies par délibération,

2°) – aux formations choisies par lui-même auprès d'un organisme agréé.

## **M. CLOUCHE**

Il est fait référence à la compétence que pourrait exercer la Communauté d'agglomération en matière de formation des élus. Or, en fin d'été, nous avons décidé de prendre en compte l'exercice de cette compétence. Il n'est donc pas impossible que toutes les communes de l'agglomération se regroupent pour confier à un organisme la gestion coordonnée de la formation des élus. Je voulais vous dire que nous y réfléchissons.

## **M. VEYRET**

Je pense que cela peut être intéressant car nous pourrions ainsi organiser des formations dont le coût sera moins élevé.

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1 – FIXE** comme décrit ci-dessus les conditions d'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal de la ville d'Agen.

**2 – DIT** qu'une formation en commun aura lieu chaque année sur un thème relatif aux compétences municipales.

**3 – INSCRIT** pour chaque exercice au budget les crédits nécessaires aux engagements des dépenses de formation des élu(e)s dans la limite du plafond autorisé par la loi c'est-à-dire « 20 % du montant des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élu(e)s de la ville d'Agen ».

## **10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **M. QUERBES, Adjoint au Maire**

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation, pour tenir compte de l'évolution des missions des services.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

### **TRANSFORME**

- 1 poste d'agent technique chef en 1 poste de technicien
- 1 poste de rédacteur à temps non complet 19,50 h/semaine  
en 1 poste de rédacteur à temps non complet 28 h/semaine
- 2 postes d'agents d'entretien en 2 postes d'agent de salubrité
- 1 poste d'agent d'entretien qualifié en 1 poste d'agent de salubrité
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 3,5 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet 3,5  
h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 16,5 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 28, 2 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 17,5 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 29,9 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 11,7 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 22,1 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 23,4 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 33,8 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 6,1 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 17,8 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 7,2 h/semaine en  
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 16,1 h/semaine

## **11 – ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

### **M. LE MAIRE**

A l'occasion du compte rendu réglementaire des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal, il vous avait été indiqué au cours de la séance du Conseil du 25 juin 2001 qu'un véhicule a été affecté en tant que véhicule de fonction au Directeur général des services.

Cette attribution doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal en bonne et due forme.

Je vous invite donc à procéder à cette formalité qui ne changera rien à la situation actuelle.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**DECIDE** qu'en application de l'article 21 de la Loi du 28/11/90, modifié par l'article 79-II de la Loi du 12 juillet 1999, un véhicule de fonction est attribué par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services de la ville d'Agen.

## **12 – NTIC – CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AGEN ET CDC MERCURE – ABONNEMENT AU SERVICE « PLATE-FORME SERVICE PUBLIC LOCAL »**

### **M. DOURNEAU, Adjoint au Maire**

La société CDC-Mercure, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, développe et commercialise un service interactif dénommé « Plate-forme Service-Public Local ».

Ce service permettra à la Ville d'Agen :

- de diffuser en temps réel, via son site internet, le guide de référence des droits et démarches administratives édité par [service-public.fr](http://service-public.fr)
- de compléter ces fiches pratiques par des informations de proximité fournies par les services de la mairie d'Agen.

L'abonnement au service inclut un accompagnement technique ainsi qu'un accès à la « Plate-forme Service-Public Local » pour transmettre et mutualiser ses informations locales.

Pour la durée de la phase pilote, l'adhésion au service (jusqu'à fin 2003) coûte 2 392 € TTC. Au delà de cette phase, l'abonnement annuel s'élèvera, au maximum, à 1 200 € TTC.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Je ne participerai pas au vote puisqu'il s'agit d'une société dans laquelle j'ai exercé très longtemps.

Cependant, je voudrais au nom de l'opposition, féliciter la ville d'Agen mais également les personnes qui ont réalisé le site de la ville, que ce soit Pierre Guillou et Georges Armella. Merci de leur transmettre nos félicitations. Ils ont réalisé un très beau site qui a obtenu trois arobases et nous voulions féliciter les personnes en charge ainsi le personnel administratif. Car autant nous trouvons que le reste de la politique NTIC manque un peu de vitamines, autant là M. le Maire, il y a là une action d'excellence que nous tenions à souligner.

### **M. VEYRET**

Nous sommes en train de le revitaliser. Et je pense que vous nous félicitez aussi lorsque le salon Internet sera organisé.

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

sauf un élu qui ne participe pas au vote

**1°) APPROUVE** l'adhésion au service « Plate-forme Service-Public Local ».

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Ville d'Agen et CDC-Mercure.

**3°) DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget :

- chapitre 011 Charges à caractère général
- article 6288 Divers-Autres
- fonction 020 Administration générale.

## **13 – CONTRAT EDUCATIF LOCAL – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA PREMIERE PERIODE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2002-2003**

### **M. MATEOS, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du contrat éducatif local et en vertu des conventions d'application établies avec les associations partenaires, des activités sportives et culturelles ont été mises en place durant le premier trimestre de l'année scolaire 2002/2003.

Il nous appartient donc de procéder au versement des subventions correspondantes.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

au titre de la première période de l'année scolaire 2002/2003 (9 septembre – 20 décembre 2002)

**1/- ATTRIBUE** les subventions suivantes :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Montant</b>
ADEM FLORIDA	92,00
ARPE 47	473,00
AGEN BASKET CLUB	152,45
AIKIDO CLUB AGENAIS	891,88
KARATE CLUB AGENAIS	434,53
LA LUDOTHEQUE	1761,00
LES MUSICOPHAGES	182,46
SOCIETE D'ESCRIME AGENAISE	137,22
SUA PELOTE BASQUE	152,45
SUA TENNIS	411,66
SUA TENNIS DE TABLE	205,83
TEMPS DANSE HIP HOP	340,38

**2/- DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 20 – Services communs

## **14 – POLITIQUE DE LA VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION D'ABRIBUS DEGRADEES**

**Mme PIGEAU, Adjoint au Maire**

Trois abribus, propriété de la ville, situés à proximité du LEP Lomet, subissent des dégradations fréquentes.

Un projet de réhabilitation a été élaboré en collaboration avec les enseignants et les élèves. Il s'agit tout en réparant ces abris bus, de faire participer les élèves à une démarche artistique et technique, ceci afin qu'ils s'approprient ces équipements et ainsi les respectent.

Cette action se déroulera sur une période de six mois et en trois phases :

- la conception par les élèves en collaboration avec un artiste plasticien, les enseignants d'arts appliqués du LEP et les services techniques de la ville.
- la réalisation par un artisan
- la pose par les services techniques de la ville.

Le projet sera financé par la Ville qui souhaite, par cette démarche, améliorer et préserver les équipements dans ce quartier, et par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville sur des crédits non contractualisés.

Le coût de l'opération est de 10 000 Euros HT. Le financement sera assuré par moitié par l'Etat et la Ville :

Etat :	5 000 Euros
Ville d'Agen :	5 000 Euros.

**M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/ APPROUVE** cette opération

**2/ SOLLICITE** auprès de l'Etat les subventions ci-dessus pour aider au financement de cette action.

Chapitre 74 : Dotations et participations  
Article 74718 : Subvention Etat  
Fonction 7475 : Participation groupement  
020 : Administration générale de la Collectivité.

## **15 – ADEM FLORIDA – PROLONGEMENT DE CONVENTION DE MISSIONNEMENT**

### **Mme LAUZZANA – Adjointe au Maire**

Par délibérations des 12 avril 1999 et 4 décembre 2000, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de missionnement avec l'ADEM Florida portant sur la période 1999 à 2002.

Une nouvelle convention de missionnement pour les années 2003 à 2005 est actuellement en discussion avec l'ensemble des partenaires institutionnels de l'ADEM Florida.

Compte tenu des délais d'instruction de cette nouvelle convention, celle-ci ne pourra être appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Aussi, afin de permettre à l'ADEM Florida de poursuivre ses activités et de garantir notamment les engagements financiers de la Ville, nous vous proposons de prolonger exceptionnellement la convention de missionnement actuelle sur l'exercice 2003.

D'autre part, il nous semble opportun d'attendre le résultat de l'enquête commanditée au Cabinet OPALÉ par le Conseil Régional d'Aquitaine et co-financée par l'Etat sur un diagnostic des structures de musiques amplifiées en Aquitaine et qui sera assorti de recommandations en matière d'engagement des politiques publiques. La restitution de cette étude est prévue pour le printemps 2003.

### **Mme FRANCOIS PONCET**

Je voudrais apporter au débat quelques réflexions personnelles.

La première concerne l'origine du Florida et rappeler comment le Florida s'est fait. Nous avons décidé de la création d'un centre de musiques actuelles et amplifiées au Florida pour une raison qui était une raison majeure : le sentiment vérifié par les statistiques que ces tranches de vie que l'on appelle adolescence, post-adolescence ou jeunes adultes ne trouvaient pas dans la ville de lieux culturels qui répondaient à leurs attentes ou demandes. Cet âge dont le Docteur Chollet disait qu'il était celui des expériences, des choix, des dangers, et ajoutait-il en souriant, de toutes les ingrattitudes... (je crois qu'il pensait à l'ingratitude électorale).

Ainsi fut décidé le rachat du Florida et sa transformation en centre de formation et de diffusion pour les musiques actuelles. L'investissement fut couvert à 50 % par la ville d'Agen.

Mais pour que ce lieu soit à égalité d'importance avec les autres lieux culturels de la ville, la ville d'Agen décida d'attribuer au Florida une subvention de 1 Million de francs. Pour trouver cette subvention, que l'on ne pouvait trouver sur le budget de la ville, les horaires aménagés en milieu primaire de l'Ecole nationale de Musique furent supprimés. Ils comptaient alors deux classes de 17 élèves qui devaient se transformer en 4 classes à terme. Furent supprimés également les cours de piano au

centre culturel pourtant excellents. Ces deux prestations représentaient, en effet, beaucoup d'argent dépensé pour un très petit nombre. L'économie était de l'ordre de 650 000 F et il restait à la ville à déboursier 350 000 F qui devinrent à la suite de la dernière convention 450 000 F.

La recherche de financement auprès des autres collectivités a été immédiate, car nous voulions que le Florida soit à égalité d'importance, simplement pour une égalité de considération avec les autres lieux culturels de la ville.

Ma seconde réflexion est d'un autre ordre. Elle repose sur un constat. Depuis que la M14 a été adoptée, c'est-à-dire la comptabilité analytique, nous savons qu'à l'intérieur du budget, et notamment du budget de la culture, -et Mme Lauzzana le sait bien- tout se doit d'être comparatif. C'est pourquoi nous n'avons pas le droit de ne pas comparer ce qui se passe au Florida et ce qui se passe ailleurs. Car je crois que toutes les discussions sur le déficit du Florida et cette espèce de surenchère qui s'opère est particulièrement désagréable pour l'équipe du Florida dont nul ne contexte ni le sérieux, ni l'engagement, ni la capacité intellectuelle.

Et parce que tout est comparatif, je crois qu'il est utile de regarder ce qui s'est passé par exemple, pendant les trois années de la convention à l'Ecole nationale de musique. Puisque nous avons demandé au Florida de travailler dans une constance d'argent public et non pas une subvention indexée sur l'inflation. Je peux seulement vous dire que par le seul jeu des titularisations, de l'actualisation des salaires et de l'ancienneté, la demande d'argent public a fortement augmenté à l'Ecole nationale de musique. Elle représente un multiple -et quel multiple- du « trou » du Florida. Ces chiffres, personne n'en parle. Le Maire probablement les ignore -j'en suis personnellement tout à fait convaincue-; car il s'agit d'une gestion financière mécanique de l'administration.

Et l'on peut se demander s'il est possible d'exister, pour un Florida -ou pour une quelconque structure de type administratif-, puisque nous avons voulu que le statut juridique choisi soit un statut associatif. Pourquoi l'avons-nous voulu ? Pour qu'il puisse mieux s'adapter (ainsi est né le centre multimédia qui aurait été inimaginable dans un lieu d'origine municipal) ; pour qu'il soit un espace de liberté qui réponde à des attentes plutôt qu'un lieu qui ne sait gérer que l'offre (comme le font toutes nos institutions classiques) ; un lieu reconnu et respecté par ceux qui le fréquentent -et personne ne peut contester que le Florida a toujours été respecté (il n'a jamais été taggé) ; un lieu aussi où l'équipe puisse se renouveler. Et j'ajouterais que le Florida a su être, dans ce domaine, une véritable entreprise d'insertion. Enfin, le Florida a d'autre part toujours eu un budget transparent, puisque le budget est affiché dans le hall.

Ou bien nous permettrons à ces lieux de vivre en comprenant qu'ils doivent pouvoir vivre comme des institutions classiques, ou bien pour l'ignorer ou le refuser, les politiques en assumeront les risques dont le plus grave serait sans doute d'enlever toute légitimité à terme à l'intervention culturelle ; une intervention culturelle de plus en plus souvent décalée de la réalité humaine de notre époque.

Ma troisième réflexion est un appel à la vigilance. Les dernières campagnes électorales se sont déroulées sur le thème de la sécurité et de la délinquance

juvénile. Avec raison. Car, comparé à ses voisins européens, la France est le pays qui connaît le plus fort taux de délinquance juvénile. Mais la France est aussi le pays où règne un mal vivre adolescent puisque nous avons aujourd'hui le triste privilège d'avoir le plus fort taux de suicide d'adolescents. C'est une réalité à laquelle nous devons tous faire face et n'avons pas le droit de ne traiter ces générations qu'à travers des thèmes sécuritaires.

Or, au moment où nous avons à affronter ces problèmes avec la jeunesse, nous avons également à affronter une crise des générations plus âgées, l'arrivée d'un nombre important de retraités et donc une population qui vieillit. Nul doute qu'ils seront très présents et trouveront audience, car ils représentent une clientèle électorale beaucoup plus puissante et beaucoup plus séduisante à satisfaire pour une classe politique plus proche de leur génération. Il va falloir beaucoup de courage politique pour poser le problème en ces termes.

La ville d'Agen a la chance d'avoir un lieu qu'il serait très difficile de faire aujourd'hui. Je pense qu'il n'y a pas dix élus dans cette salle qui ont franchi la porte du Florida ; pourtant je vous promets que ce n'est pas un lieu de perdition. Si nous voulons bien faire des analyses de public, nous constaterons qu'il trouve une audience indiscutable auprès des jeunes générations et, disons-le, auprès d'un public populaire et ce, quel que soit le quartier d'où ils viennent et le milieu dont ils proviennent.

Enfin, ma dernière remarque portera sur le financement du Florida et les difficultés actuelles. Je voudrais rappeler que le Florida est d'abord une structure urbaine et un lieu de proximité, que nous avons voulu en centre-ville pour des raisons évidentes puisque nous voulions, à l'époque, que toute la jeunesse se retrouve en centre-ville. Et c'est par la suite qu'il est devenu un centre de ressources départemental pour justifier les financements.

Et je crois, M. Clouché, que beaucoup d'agglomération aujourd'hui ne prennent la compétence culturelle car elles en ont peur. Il est frappant de voir que ces lieux qui sont favorable à la jeunesse dépendent de responsables d'agglomérations : c'est le cas par exemple pour la ville d'Arras qui a pris l'éducation artistique comme thème d'agglomération, ou comme la commune de Douai où les 27 communes ont voté un projet de musique actuelle, ou comme la ville de Lorient qui a pris en charge un lieu de musique actuelle mais qui refuse de s'investir autrement...

Il s'agit donc d'une question de sélection. L'inconvénient est que, lorsque la compétence culturelle n'est pas choisi, nous n'en avons pas les avantages. Mais il y a une forme de responsabilité pour l'agglomération, car nous savons tous que les jeunes viennent de partout.

Pour notre ville, c'est différent. Je n'étais pas présente lors du dernier conseil. Mais si j'y avais été, je pense que j'aurais posé quelques questions sur les choix qui ont été pris lors de ce précédent conseil.

Il convient de faire très attention, et je le dis sans aucune polémique : Nous avons une Ecole nationale de musique dont le coût par élève est entre 8 000 et 10 000 Francs –semblable à toutes les écoles de France-, une école qui ne fait que de la

pratique amateurs et qui n'est pas ouverte le dimanche –ce qui est un problème pour ce type d'école-, mais dont le coût est très élevé, attention à ne pas surajouter une école de théâtre. Car qui en fera partie ? Quels seront ses élèves ? Et sera-ce une école de professionnalisation ? Rien n'est plus cher qu'une école, et rien n'a moins de retentissement sur la population. C'est très flatteur et cela donne le sentiment d'un vrai projet ; mais attention aux priorités.

Et je le dis d'autant plus qu'il faudra choisir bien choisir nos priorités car rien n'est plus fragilisé aujourd'hui que nos politiques culturelles. Toutes les villes ont vu leur budget culturel diminuer sans exception alors que les coûts fixes augmentent. Car on note une certaine défiance vis à vis de nos institutions culturelles et du rôle qu'elles peuvent jouer dans notre société.

Je n'ai pas parlé du Florida qu'en termes politiques. Mais je voudrais conclure en disant qu'il convient de constater que ce lieu, qui est un lieu associatif, a réussi sur le plan artistique et culturel à exister d'une manière tout à fait exemplaire –et je le dis d'autant plus volontiers que, sur ce plan, je n'y suis pour rien-. Il est devenu en même temps un lieu culturel à part entière pour la ville et reconnu comme tel par ses habitants. Il est un lieu de notoriété nationale, aidé en cela par beaucoup groupes qui ont atteint une notoriété nationale après avoir travaillé au Florida. Il est aussi considéré aujourd'hui comme un lieu de formation musicale parfaitement pertinent. Et la présence régulière de quelqu'un d'aussi exigeant que Vieussens en est la preuve, -vous les savez mieux qu'une autre, Catherine, depuis maintenant de très nombreuses années-. Et l'autre jour, siégeant à la Commission de la Commande Publique, Anne Chiffert, fille de Marcel Landowski, ancienne directrice de la Direction de la musique au Ministère et actuelle directrice de la danse, s'est tournée vers moi et a fait publiquement le commentaire suivant : « *Mais, Madame, le Florida marche très bien ; nous en avons parlé la semaine dernière avec les dirigeants musicaux et nous savons qu'il est d'une parfaite pertinence.* »

Il convient donc de se demander si le Florida ne remplit pas aujourd'hui –et mieux qu'aucun autre- un service public, et s'il ne faudrait pas en prendre l'exemple pour faire évoluer nos structures classiques qui ont tant de mal à évoluer.

Mes chers collègues, merci de m'avoir écoutée et pardon d'avoir été si longue.

## **M. CLOUCHE**

Pour avoir vécu les difficultés que vous avez rencontrées à imposer votre idée avant-gardiste, Madame, je pense que tout le monde est d'accord avec moi pour vous rendre publiquement l'hommage que vous méritez. Car vous avez été à l'origine d'une initiative un peu dérangeante et vous avez mis beaucoup de persévérance à la porter, dix années durant. Et si j'osais je dirais, parfois, contre vos amis.

Donc j'ajouterai ma voix à celle appelant le soutien d'une institution qui me paraît indispensable. Elle l'est parce que sa notoriété en fait un outil de référence, et parce qu'elle exerce une fonction sociale qui est l'élément majeur de toute mixité sociale.

Cela ne résout pas le problème du Florida. Mais nous sommes là dans une situation que nous retrouvons dans d'autres secteurs. Et nous sommes devant une espèce de problème psychologique. En effet, pèse sur nous l'histoire intercommunale. Le Florida est de notoriété nationale, alors qu'il nous a semblé ne pas être perçu à sa vraie valeur par l'ensemble de nos partenaires intercommunaux. Lorsque nous avons reçu l'autre jour M. Salmon avec le Maire d'Agen, nous avons découvert de la part des Maires des communes voisines une méconnaissance totale de l'outil et de son fonctionnement –ce qui m'a beaucoup surpris-. Et j'y ai trouvé une réponse lorsque vous avez dit tout à l'heure que la ville d'Agen avait assumé à elle seule 50 % du budget.

C'est, je pense, le défaut de la cuirasse du Florida. Il nous est difficile aujourd'hui d'amener dans le giron communautaire l'outil que vous avez porté de toute votre foi et de tout votre enthousiasme, parce qu'il a sans doute été fait sans cette association ; ce qui ici, sur nos terres gasconnes, est le seul moyen de réussir.

Je ne vous dis pas que nous-mêmes allons réussir. Nous avons, dans le cadre de la politique de la ville, la responsabilité du Florida. Pour en avoir discuté avec le Maire d'Agen, je peux dire que nous sommes prêts à réfléchir à une augmentation de notre participation. Cela n'aura sans doute qu'un effet limité, mais tout soutien financier est intéressant. M. Salmon nous a informé avoir rencontré le Préfet, qui l'aurait assuré que la participation de l'Etat serait réévaluée. J'ai quand même été surpris que l'Etat n'ait pas été présent à la réunion du Conseil d'administration du Florida et qu'il se soit défaussé derrière la Direction des affaires culturelles.

En ce qui nous concerne, chaque fois que le Florida présentera des projets s'inscrivant dans les actions du contrat de ville, nous les examinerons avec beaucoup de bienveillance, en attendant le jour que nous appelons de nos vœux où la culture sera d'intérêt communautaire. Mais nous touchons là à un secteur difficile, à une richesse identitaire des villes, et avec une volonté que traduit une récente enquête, ce souci de s'approprier quelque chose que l'on ne souhaite pas partager. Parviendrons-nous à changer cette mentalité ? Acceptons-en l'augure, Madame.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

A la création du Florida, le District existait à peine, et donc les communes environnantes n'avaient pas été contactées.

D'autre part, -je ne sais pas si Nadège Lauzzana y est arrivée mais moi, je n'y suis jamais parvenue-, j'ai effectivement essayé d'organiser des réunions avec les adjoints de la culture des communes environnantes, mais je n'ai jamais réussi car je cherche encore qui étaient ces Adjoints à la culture. C'était des fantômes, car les communes situées autour d'Agen n'ont jamais eu de véritable politique culturelle.

Toutes ces communes ont beaucoup de mal à intégrer le fait qu'elles ont une véritable responsabilité en matière de culture. Et c'est pourquoi la communauté d'agglomération est seule en piste.

## **M. CLOUCHE**

Chère Madame, chacun sais que « l'on démontre le mouvement en marchant ». J'ai donc suggéré à M. Salmon et à son équipe d'être plus volontaristes à destination des communes de la communauté, de manière à leur faire toucher du doigt les possibilités offertes par un outil essentiel. En effet, certains spectacles pourraient être portés par des communes de la périphérie. Je pense qu'il faut aller vers elles, c'est la première démarche qui permettra de faire évoluer l'esprit communautaire. Car je crois qu'aujourd'hui, les adjoints à la culture sont reconnus à peu près dans toute la périphérie.

## **M. COUDERC**

Je voudrais remercier Mme François-Poncet d'avoir, pour la première fois, posé le problème culturel dans sa dimension la plus large, et notamment communautaire. M. Clouché a bien dit que c'était extrêmement difficile, mais nous sommes devant des réticences dont je ne crois pas qu'il faille attendre que le temps les résolve, mais qu'il faudrait peut-être les prendre à bras le corps.

Par ailleurs, tout le monde est attentif à l'avenir du Florida et personne ne veut qu'il disparaisse, car chacun de nous est conscient de l'outil incomparable qu'il représente. Mais je voudrais dire à Mme François-Poncet que j'ai été choqué de l'opposition qu'elle a faite entre le Florida et l'Ecole de musique. Il y a beaucoup à faire pour que l'Ecole de musique perfectionne son mode de fonctionnement, qu'elle se rajeunisse et passe à une dimension supérieure. Le peu de temps où je m'en suis occupé, j'en ai pris conscience. Et je sais que tout le monde fait le nécessaire pour rapprocher les pratiques du Florida et celles de l'Ecole. D'ailleurs les musiciens eux-mêmes œuvrent en ce sens ; mais cela n'est pas suffisant.

Ce qui me choque est que l'on puisse opposer l'un à l'autre, alors que je suis convaincu que les deux sont absolument nécessaires. Car l'apprentissage de la musique, par des modes dites classiques, est nécessaire –elle n'est d'ailleurs pas, en réalité, uniquement classique, heureusement-. Or le Florida remplit une fonction différente, mais complémentaire, de celle de l'Ecole de musique. Et il ne faudrait pas jeter un outil absolument nécessaire au profit d'un outil utile, qui a fait ses preuves, mais qui n'a pas la même longévité. Nous avons la chance d'avoir une Ecole nationale de musique –ce que d'autres nous envient-, et il ne faut surtout pas la supprimer.

Je voudrais dire ensuite à Mme François-Poncet –à moins que je n'ai pas bien compris son propos- qu'il n'est pas juste, et même explosif- d'opposer les jeunes générations aux anciennes vieillissantes et qu'il y aura une incompréhension avec les jeunes qui risquent de se sentir abandonnés. Pas du tout ! Je pense que le problème n'est pas là, mais qu'il se situe dans le contenu des projets culturels mis en œuvre. Et ces projets sont indépendants de l'âge biologique des uns et des autres.

Tant que nous n'aurons pas de projets culturels qui, comme le dit Catherine Clément, feront de l'élitisme pour tous –car je m'inscris dans cette tradition, celle de Malraux et celle que Catherine Clément a donné pour la télévision-, et que nous ne

le ferons pas au niveau de la ville et de l'agglomération, nous aurons toujours des difficultés et nous resterons avec un encéphalogramme plat.

Voilà ce que je voulais dire, en remerciant encore Mme François-Poncet d'avoir commencé à poser les vrais problèmes.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

Je ne voudrais pas prolonger le débat, mais vous n'avez pas bien compris mes paroles.

J'ai dit que le grand risque que nous courions, c'est que partout en France, alors que nous allons voir arriver des générations de retraités, avec du temps libre et qui voudront participer, la pression qui va s'exercer et qui se convertira forcément en pression financière sera très forte. Un jeune ne demande rien : aucun jeune n'est venu nous demander le Florida-. Alors que je vois, au niveau national, que l'on ressent très fort la pression des associations de retraités. Il faut donc avoir le courage de résister. C'est un appel à la vigilance que j'ai lancé.

Quant à l'Ecole de musique, je ne suis pas du tout pour sa suppression. Mais une telle école est très coûteuse. Il faut donc la faire évoluer, mais cela ne dépend pas de nous. Et nous savons tous que lorsque nous avons quelque chose d'aussi lourd, la seule ressources est d'augmenter le budget de la culture –et Nadège Lauzzana en serait certainement ravie-. C'est un problème de choix.

### **Mme LAUZZANA**

Tout d'abord, je souhaite vous remercier, Madame, d'être ici ce soir et de votre intervention de soutien du Florida.

Je ne reviendrai pas, ou très peu, sur ce que vous avez souligné avec Jacques Clouché, à savoir que, si le calendrier et les structures de l'époque l'avaient permis, cet équipement aurait dû avoir une compétence d'agglomération et être le phare de la politique culturelle d'agglomération. Cela pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il a été remarqué par le Président de l'agglomération pour sa compétence et sa mission sociale, et aussi parce qu'il développait un projet original, novateur, s'adressant à un public installé sur l'ensemble du territoire –notamment les jeunes-, comme cela était spécifié dans le projet artistique du Florida, à l'origine.

Je ne crois pas avoir entendu quiconque tenter de remettre en cause ni le Florida, ni le projet du Florida.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Sauf qu'aujourd'hui, il y a quand même un réel problème de financement.

## **Mme LAUZZANA**

Laissez-moi terminer, M. Dionis. Comme Mme François-Poncet et vous-même le savez, une convention a été signée avec un engagement de l'Etat, du Département et de la ville d'Agen pour un missionnement sur 3 ans, chacun donnant à parité environ 1 Million de Franc sur un budget de croisière de 6 Millions de Francs, pour le fonctionnement et les actions du Florida. Nous nous trouvons confrontés, à chaque fin d'exercice, à des déficits chroniques depuis la création du Florida et cumulés depuis ces dernières années. Cette année encore, le déficit va atteindre les 30 000 euros. Nous sommes à une année charnière. Les enjeux dépassent largement ceux de la ville d'Agen et je sais que vos actions, au niveau national, tendent à installer et rendre lisible de manière pérenne ce que font les Florida –car il y a plusieurs salles de musiques amplifiées en France-. Agen n'est qu'un épiphénomène ; mais il y a une loupe sur Agen, de part l'histoire du Florida.

Aujourd'hui, les partenaires qui n'avaient pas été réunis depuis très longtemps, et qui l'on été le 11 décembre dernier, font savoir que chaque collectivité a des contraintes budgétaires fortes. Nos enjeux dans les prochains mois sont donc la définition du projet culturel du Florida, son rôle social et son inscription sur le territoire.

Une étude a été demandée au niveau régional par l'Etat et la Région sur le réseau des salles amplifiées d'Aquitaine. Le Florida n'ayant pas bouclé le dossier pour le 31 décembre, notre municipalité vous propose d'acter une prolongation de la convention en cours afin de permettre de verser l'acompte en janvier au Florida et verser le solde de cette subvention après le vote du budget du mois de mars. C'est ce qui a été prévu avec le Conseil général afin de permettre au Florida de poursuivre son activité.

Je reviendrais juste sur ce qu'a dit mon collègue, Michel Couderc, et qui m'a un peu heurté. Vous avez dit qu'il ne fallait pas faire de comparatif ...

## **Mme FRANCOIS-PONCET**

... L'Ecole nationale de musique a reçu entre 900 000 et 1 Million de nouveaux francs simplement du fait de la progression des salaires. Or vous demandez à l'autre structure de vivre sans augmenter aucun salaire pendant 3 ans et de gérer la dégressivité d'un budget. Comment pouvez-vous demander à un lieu artistique quelconque –surtout au Florida qui est lieu de réponse, alors que l'Ecole de musique dispense des cours- d'être autonome ?. Un professeur d'Ecole nationale de musique est payé 32 h pour 16 h effectives : à un moment, posons-nous les vrais problèmes.

Ou bien, vous dites que le Florida ne peut pas vivre ; et alors tant pis. Gardez tout pour votre culture institutionnalisé, où la dépense est automatique. Vous pouvez dépenser 900 000 F en trois ans sans qu'à aucun moment le Maire d'Agen n'en ait connaissance puisque cela fait partie du coût normal, intégré dans les coûts.

## **M. VEYRET**

Mais si, Madame, je suis au courant. Et je vais vous répondre là-dessus. Mais d'abord parlez, Mme Lauzzana.

## **Mme LAUZZANA**

Vous faites un comparatif entre une offre institutionnelle faite par la Ville, et des équipements culturels qui revoient leurs projets artistiques, qui ne font pas que de la gestion de l'offre mais également de la demande... Aujourd'hui, le théâtre est dans cette démarche, et le Florida –à la veille de la date anniversaire de ses dix ans- doit mettre à profit ces 6 mois pour revoir son projet artistique et culturel.

En effet, le projet soumis il y a trois semaines ne mentionnait pas les Jeunes, et cela m'a heurté. Car nous ne sommes pas seulement dans l'accompagnement d'un public acquis et vieillissant. Le projet doit aussi rester un projet laboratoire, s'adressant à un public jeune et en danger. Ce n'est pas le cas du projet présenté, qui n'est donc plus basé sur ces préceptes qui ont été très présents à la naissance du Florida.

## **Mme FRANCOIS-PONCET**

A l'origine, il n'y avait pas d'association Florida. Nous avons opté pour cette formule afin qu'elle puisse évoluer et répondre. Elle a prouvé que sa souplesse d'action et sa résonance étaient toute autre que celles d'une institution classique.

Notre monde culturel a besoin d'institutions, mais aussi -et peut-être encore plus- de ce genre de lieu associatif. Et il faut être capable de leur apporter exactement les mêmes financements que ceux apportés au secteur dit institutionnalisé et sous contrôle administratif. Si les Politiques ne sont pas capables de le comprendre, ce sera alors la perte de toute la légitimité culturelle de ce pays.

Car je constate la baisse des budgets de fonctionnement du secteur culturel dans tout le pays. Et la raison en est, qu'à travers les institutions classiques, les Politiques ont l'impression qu'il n'y a plus de résonance sociale. Vous pourrez faire toutes les adaptations possibles, le problème se trouve là : d'un côté, la sacralisation d'un certain nombre de grands ténors que nous soignons très bien –nous avons une culture emblématique- et, de l'autre côté, des institutions que nous avons énormément de mal à faire évoluer. Si nous ne nous donnons pas aujourd'hui des espaces de liberté, nous passerons à côté de tout le reste.

## **M. VEYRET**

Vous avez toujours été tenace pour défendre le Florida. Et lorsque vous étiez en pointe, vous avez toujours trouvé des alliés, notamment parmi les membres du conseil municipal de la majorité et qui se trouvaient à l'époque dans l'opposition. Nous vous avons toujours défendu sur ce projet, et ce n'est pas aujourd'hui -alors

que nous sommes en situation de gestion- que nous allons abandonner le Florida. Je crois me souvenir que lorsque des difficultés sont apparues, nous avons toujours trouvé des solutions, en fonction de nos moyens.

Mais après 10 ans, nous nous trouvons dans une situation très inconfortable pour plusieurs raisons.

La première est peut-être qu'à la mise en place du Florida, nous avons oublié de penser qu'un fond de trésorerie était nécessaire ; et vous étiez d'ailleurs d'accord avec moi sur ce sujet, lorsqu'il y a 2 ou 3 ans nous cherchions des solutions ensemble.

La deuxième raison est l'augmentation progressive du budget du Florida, du fait du développement de ses activités. J'aimerais d'ailleurs revenir sur ce que vous avez dit à propos de l'Ecole de musique. En effet, je connais très bien ses problèmes de financement que nous avons du mal à maîtriser, mais il faut savoir que le budget de l'Ecole de musique a beaucoup moins augmenté que le budget du Florida pendant les mêmes années.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

Cela n'est pas comparable.

### **M. VEYRET**

Ce n'est pas comparable, mais vous l'avez comparé. Je me permets donc simplement de vous dire la réalité des choses :

A l'Ecole de musique, la gestion est municipalisée, avec un statut. Pourquoi n'êtes-vous pas, vous-même, lors de la création du Florida, revenue sur un certain nombre de missions confiées à l'Ecole de musique ? Vous ne l'avez pas fait, et aujourd'hui nous nous retrouvons avec des agents titularisés au fur et à mesure des années. Ainsi, hors départs en retraite, nous ne pouvons pas diminuer les frais de fonctionnement. Il est même inutile que nous nous demandions si nous avons besoin d'assurer la totalité des cours dispensés à l'Ecole de musique, car nous ne pouvons plus faire autrement.

Une négociation se prépare et parce que vous connaissez, -même mieux que moi-, la personne avec laquelle je vais devoir négocier, vous savez qu'il sera difficile d'aboutir à cette négociation.

Dès le départ, nous avons évité d'opposer le Florida et l'Ecole de musique. Au contraire, nous avons tenté de créer des passerelles entre les deux car je pense que l'enseignement de la musique doit être différent en fonction des individus. Aller apprendre la musique à l'Ecole nationale ne convient pas à tout le monde, comme tout le monde n'est pas apte à apprendre au Florida parce qu'il a besoin d'un apprentissage plus classique. Il faut, en tous cas, des passerelles pour permettre aux jeunes de basculer de l'un à l'autre suivant leurs besoins, notamment de

perfectionnement ou de nouveauté. Je l'ai expérimenté personnellement puisque mon fils, qui est actuellement au Passage, a fréquenté le Florida pendant quelques années pour apprendre la musique, et parce que j'ai moi-même une certaine pratique musicienne.

L'action du Florida est importante pour la ville, mais également à l'extérieur : vers la communauté d'agglomération et vers l'ensemble du département.

Lorsque les responsables du Florida m'ont fait part de leurs problèmes, j'étais au courant puisque j'avais déjà eu l'occasion de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour combler un déficit. Et à l'époque –Mme Metzger était d'ailleurs présente-, il était prévu que cette subvention exceptionnelle stoppe définitivement le déficit. Cela n'a pas été possible.

Pourquoi le déficit est-il reparti malgré les efforts de gestion réalisés ? Certainement parce que certains partenaires n'ont pas apporté leur pierre à l'édifice : je pense à l'ADIREM qui représente 45 000 euros de manque ; je pense aussi au Conseil régional, même si nous avons pu récupérer une subvention du Conseil régional qui viendra diminuer un peu le déficit du Florida. Mais la ville d'Agen ne peut pas continuer à se substituer à des partenaires défaillants.

J'ai donc abordé le problème de la prochaine convention pour laquelle j'ai annoncé que la ville d'Agen ferait un effort. Mais elle ne devra pas être la seule à faire cet effort, car il n'y a pas de raison que l'Etat et le Conseil général ne fassent pas également cet effort, à la condition qu'ils paraissent dans la convention d'objectifs.

Nous avons des objectifs de travail avec le Florida, dans le cadre de notre politique culturelle, notamment en direction des très jeunes et des adolescents. Mais j'ai pu constater un vieillissement du public du Florida avec, parallèlement, un changement de la programmation.

Par ailleurs il aurait fallu, à moment donné, recentrer les objectifs sur des priorités –je l'ai dit lors du conseil d'administration et je pense que tout le monde en a convenu-, et, avoir une politique tarifaire différente dans la diffusion des spectacles. Il aurait également fallu prévoir, par le biais d'une diffusion qui marche très bien, de récupérer quelques subsides pour remplir les missions sociales essentielles et les missions d'expérimentation, soit dans l'enseignement, soit dans la musique assistée par ordinateur à laquelle je crois beaucoup. Et de faire en sorte qu'ainsi, nous puissions à peu près équilibrer le budget.

Enfin je voulais vous dire, Madame, que le mode associatif est aussi un moyen pour une Municipalité, de mener des missions à moindre coût –vous en avez convenu vous-même-. Ce choix a été fait préalablement. Il nous conduit aujourd'hui, non pas à une impasse puisque nous allons en sortir, mais au fait que nous ne pouvons pas augmenter constamment les budgets, au moins sans contrepartie d'un effort de gestion dans certains domaines, et d'une modification de la politique lorsqu'elle peut amener des fonds supplémentaires pour améliorer certaines missions.

J'entends encore les propos du Directeur régional de l'action culturelle –ou du moins son représentant- : « *aller de l'avant, et en cas de déficit, se tourner vers les*

*partenaires publics pour compenser ce déficit* ». Cela n'est plus possible, car c'est une méthode inflationniste.

... M. Dionis du Séjour, je trouve que vous avez un toupet monstre. Lorsque la convention a été signée, elle n'a pas prévu d'indexation. Simplement à l'époque, Mme François-Poncet a dû vous le demander et vous avez dû le lui refuser... Arrêtez de faire l'hypocrite.

Je dis simplement que nous ferons un effort, mais que nous ne serons pas les seuls à le faire. Nous ne sommes pas « au souk » et vous me permettrez de respecter l'argent public. Nous aiderons le Florida, mais je demanderai le même effort au Conseil général car les missions du Florida ne s'appliquent pas qu'à Agen. Je demanderai également cet effort à l'Etat car, quelle que soit sa majorité, elle a la même attitude en direction de la culture en particulier des musiques amplifiées et des pratiques amateurs.

Néanmoins M. Dionis du Séjour, rien ne vous empêche de faire comme moi en apportant à la ville 400 000 F du fond de réserve parlementaire. Mais en avez-vous la capacité ? J'en doute !

En dernier point, vous avez évoqué le théâtre tout à l'heure, Mme François-Poncet. Et autant je ne suis pas d'accord sur une extension de la troupe -qui est une SARL-, autant je suis favorable à l'accompagnement d'une école, tout en confirmant que cette école ne sera jamais municipalisée, mais qu'elle reposera sur une association. J'y serai très attentif.

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**PROLONGE** la convention de missionnement portant sur la période 1999 à 2002 avec l'ADEM Florida dans les conditions prévues lors de nos séances des 12 avril 1999 et 4 décembre 2000 dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention de missionnement.

## 16 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Plusieurs associations ont sollicité une aide financière de la Ville d'Agen.

Après examen des demandes je vous propose, mes chers collègues, d'attribuer les subventions suivantes :

#### SPORT

Nom de l'Association	Montant €	Objet
Comité Départemental de Pétanque	2 927,45	Subvention exceptionnelle : Championnat des 7 et 8 décembre

#### SOCIAL

Nom de l'Association	Montant €	Objet
A. F. M.	762,00	Subvention exceptionnelle : Organisation du Téléthon

#### POLITIQUE DE LA VILLE

Nom de l'Association	Montant €	Objet
Association Centre de soins de Rodrigues	227	Subvention ordinaire
Action Catholique pour l'enfance	227	Subvention ordinaire
Espoir sportif agenais	550	Subvention ordinaire
Club de pétanque de Montanou	100	Subvention ordinaire
La Clé des Champs	200	Subvention ordinaire
Les Amis de Saint-Paul	305	Subvention ordinaire
A. G.I. R.	1 525	Subvention ordinaire
La Cité de l'Amitié	460	Subvention ordinaire

Les Résidents de la Masse	227	Subvention ordinaire
Agen Football Club	402,70	Subvention exceptionnelle

## **M. VEYRET**

Mme Flexas vient de perdre son époux. Je tenais à vous informer que je me suis permis d'envoyer un petit mot au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1°) ATTRIBUE** les subventions ci-dessus

**2°) IMPUTE** ces dépenses au :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Sur les crédit prévus au B.P. :

Fonction 415 : Manifestations sportives

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

Je voudrais demander à M. Dionis du Séjour la raison pour laquelle le projet SOVALIS n'a pas été retenu par le Département. La conséquence est, en effet, que nous devons nous préparer à accepter la présence de l'unité d'équarrissage au Passage pendant encore quelques années.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Si nous n'avions pas été censurés lors de l'édition du dernier Agen Info, vous auriez déjà la réponse. Vous avez commis là un petit acte de sectarisme banal, mais dont nous souhaiterions qu'il ne se renouvelle pas. Je vous remercie de cette question M. le Maire, car vous avez censuré un texte portant sur cette question. Je me permettrai donc de l'envoyer à tous les collègues qui auront ainsi la réponse.

Je vous mets en garde, M. le Maire. Votre attitude est tout à fait illégale. Par souci du climat que nous essayons de créer –au moins l'opposition-, vous auriez pu faire preuve de tolérance. En effet, lorsque nous avons téléphoné à 15h , nous avons la preuve que vous étiez encore en train de composer le journal.

### **M. VEYRET**

Vous racontez n'importe quoi.

### **M. BEDOURET**

M. Dionis n'a pas répondu à ma question.

### **M. VEYRET**

Bien sûr, parce qu'il n'a pas la réponse.

Nous avons patienté vraiment au maximum –jusqu'à 12 h- avec différentes interventions entre M. Dupeyron et M. Lusset et entre M. Auroux et M. Larat. Mais votre texte n'est arrivé qu'à 16 h alors que le journal était déjà parti à l'imprimerie. Ce n'est pas du sectarisme mais de l'organisation, ce dont vous êtes incapable.

D'autre part, vous allez recevoir une note interne, en direction de M. Orenstein qui aura la responsabilité de l'expression du groupe majoritaire, et en direction de M. Jean Dionis du Séjour, conseiller de l'opposition municipale. La prochaine parution d'Agen Info est programmée pour la première semaine du mois d'avril 2003 et nous vous demanderons d'apporter vos textes à temps.

**M. BEDOURET**

Vous pourriez au moins avoir la correction de rester aux conseils municipaux jusqu'à la fin.

**M. VEYRET**

Je constate que vous n'apportez pas de réponses sur la FERSO ni sur SOVADIS.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Vous les recevrez par courrier.

## **PRISON D'AGEN – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **M. VEYRET, Maire**

Le 20 novembre, les agenais ont pris connaissance, dans une communication officielle du gouvernement faite par M. Pierre BEDIER, Secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice, de la liste des sites retenus pour la construction de nouvelles prisons dans les 7 années à venir.

La ville d'Agen, pas plus que la communauté d'Agglomération d'Agen ou le département de Lot et Garonne ne figurent dans cette liste alors que le 30 janvier 2002, Madame LEBRANCHU, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux avait annoncé dans une lettre à Madame la Préfète la décision du gouvernement de construire une nouvelle prison dans l'agenais.

Suite à cette notification, mission avait été donnée à Madame la Préfète de proposer, en concertation avec les élus locaux, plusieurs sites répondant à un cahier des charges envoyé à la préfecture

Le 2 juillet, 3 hauts responsables des affaires immobilières de l'administration pénitentiaire sont venus à Agen visiter en compagnie de M. le Directeur de la maison d'arrêt trois sites possibles, à Foulayronnes et à Colayrac St Cirq, avant une réunion de travail en préfecture.

**Considérant la réalité d'une décision gouvernementale** notifiée selon les règles administratives habituelles

#### **Considérant les fondements de cette décision :**

- la vétusté et l'exiguïté de la maison d'arrêt existante (constatées par Mme la Ministre elle-même lors d'une visite sur place)
- les difficultés qui en découlent pour la bonne gestion de l'établissement telles que peuvent en témoigner es personnels pénitentiaires
- les troubles engendrés par la situation de la maison d'arrêt en centre ville tels que les rapportent les riverains
- les limites financières et techniques des restaurations qui pourraient être apportées à l'actuelle prison vétuste
- la présence à Agen de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire

**Considérant les besoins actuels en matière pénitentiaires** des tribunaux du Sud ouest en Général et du Lot et Garonne en particulier et les besoins futurs qui pourraient voir le jour compte tenu des orientations gouvernementales en matière de répression des délits

**Considérant que ce projet devait comporter un quartier des mineurs** ouvrant des voies nouvelles pour le traitement de la récidive des jeunes détenus.

**Considérant l'intérêt que pouvait représenter la libération de l'emprise foncière de l'actuelle maison d'arrêt** en permettant une extension du palais de Justice et le confortement de la juridiction d'appel agenaise

## **M. VEYRET**

Mme le Garde des Sceaux, dans sa lettre du 31 janvier 2002 disait à M. le Préfet : « *aussi ai-je décidé de construire à Agen un centre pénitentiaire comprenant une partie maison d'arrêt et une partie centre de détention d'une capacité de 350 places qui entraînera, à terme, la fermeture de l'actuelle maison d'arrêt* ». Or le nouveau gouvernement est revenu sur une décision du gouvernement précédent, dans le non respect du principe républicain de continuité de l'Etat.

Le plus grave, c'est que la prison n'étant pas programmée, elle ne pourra l'être, au mieux, que dans 14 ans. Ce qui signifie qu'au plus tôt, nous aurons un nouveau tribunal dans 18 ans, et aucun centre de détention de mineurs alors qu'il serait indispensable pour permettre de faire, à la fois de la détention et de l'accompagnement par les éducateurs.

Nous demandons en conséquence à M. le Ministre –et j'espère que vous serez d'accord avec nous- qu'il inscrive la construction d'une prison neuve en agenais, conformément aux besoins identifiés par les services de l'Etat.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Je suis allé voir M. Pierre Bédier sur cette affaire, qui m'a fourni tous les éléments : sur les 10 000 places prévues par le vaillant Lebranchu, seulement 1 500 étaient financées. Vous aviez donc, M. le Maire, une promesse en chocolat.

Aujourd'hui, par contre, le gouvernement prévoit 13 000 places de prison, et il les financera.

## **M. VEYRET**

Si vous appelez « une promesse en chocolat » : la lettre d'un Ministre de la République, le fait que les services de l'Etat se soient déplacés et le fait que l'on ait choisi les terrains pour installer la nouvelle prison, c'est que nous n'avons pas la même notion de ce que doit être la continuité de l'Etat.

Passons au vote ; et merci de votre soutien pour la ville d'Agen !

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET PAR 30 VOIX FAVORABLES,  
les élus de l'Opposition ne participant pas au vote

Adopte la motion suivante :

#### **LA MUNICIPALITE D'AGEN**

**1/ DENONCE** avec gravité cette décision gouvernementale qui bafoue le principe républicain de la continuité de l'Etat

**2/ DEMANDE** à Monsieur le Premier Ministre de réinscrire la construction d'une prison neuve en agenais conformément aux besoins identifiés par les services de l'Etat

-----

**Le Président,**

**La Secrétaire de séance,**

**M. Alain VEYRET**

**Mme Naziha BORIES-MATALLAH**